

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 922

30 avril 2009

SOMMAIRE

Adyton Immobilier International S.A.	44254	GIP Invest S.A.	44247
Aladin Holding S.A.	44241	GRAEFF Systembau Lux Sàrl	44238
AMM Finance Sicav	44212	Hair Dressing Management S.A.	44240
Angelberg Sàrl	44255	HCEPP Management Company S.à r.l. ...	44255
Antane Investments S.à r.l.	44246	HFB Investissements S.A.	44245
Anthus Partnership, S.e.c.s.	44239	HK Invest S.à r.l.	44248
Arepo BH. S.à r.l.	44242	ITW Finance Europe S.A.	44253
Bali Funding Luxembourg Limited	44245	ITW Participations S.à r.l.	44244
BANA Swiss Funding S.à r.l. Limited	44246	Jil Sander S.A.	44240
Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	44249	LRI Invest S.A.	44243
BIP Investment Partners S.A.	44210	LRI Invest S.A.	44240
BIP Venture Partners S.A., SICAR	44210	Lux-Import	44210
Builders' Credit Reinsurance Company S.A.	44238	MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l.	44247
Cafruta S.A.	44244	McKesson International Holdings III S.à r.l.	44247
Confer Partnership, S.e.c.s.	44237	Megatown International S.A.	44251
Contractors' Casualty & Surety Reinsuran- ce Company S.A.	44238	Megatown International S.A.	44251
d'Amico International Shipping S.A.	44237	Motus Advisory S.A.	44211
European Retail Income Venture II S.C.A.	44250	Motus Advisory S.A.	44211
European Retail Income Venture S.C.A.	44253	Motus Advisory S.A.	44212
Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A.	44253	Motus Advisory S.A.	44211
Exival Holding	44252	N.C.K. Sàrl	44250
Fastgate S. à r. l.	44252	Oksiushka S.A.	44241
FIA Holdings S.à r.l.	44248	Power Management Services S.A.	44249
Fin-Contrôle S.A.	44243	PROCTER & GAMBLE Luxembourg FI- NANCE Sàrl	44242
Finproject S.A.	44239	R&M S.à r.l.	44255
Five Arrows Principal Investments S.C.A.	44213	R&M S.à r.l.	44255
Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR	44213	Silvertglass Finance S.à r.l.	44213
Forest Real Estate S.à r.l.	44252	Sun Sail S.A.	44242
Foyer International S.A.	44251	Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l. ..	44256
		Troy Investment	44237
		Ultima International S.à r.l.	44250
		Yetstream International S.à r.l.	44254

BIP Venture Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 114.029.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 06 février 2009 à 8h30 heures au siège de la société

...

Le Conseil décide de nommer pour l'exécution de la gestion journalière de la Société Madame Viviane Graffé (1, rue de Coquelicots L-1356 Luxembourg) en tant que Directeur Administratif et financier et lui confère un pouvoir de signature de catégorie A pour une durée indéterminée.

Le Conseil confère un pouvoir de signature de catégorie B à Monsieur Michael Riedl et à Madame Natalia Sutugina.

...

Luxembourg, le 07 avril 2009.

Pour extrait conforme

Alain Georges

Président

Référence de publication: 2009048523/8198/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04402. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 75.324.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 06 février 2009 à 8h30 heures au siège de la société

...

Sur proposition du comité de rémunération et de gouvernance, le Conseil décide de nommer pour l'exécution de la gestion journalière de la Société Madame Viviane Graffé (1, rue de Coquelicots L-1356 Luxembourg) en tant que Directeur Administratif et Financier et lui confère un pouvoir de signature de catégorie A pour une durée indéterminée.

Le Conseil confère un pouvoir de signature de catégorie B à Monsieur Michael Riedl et à Madame Natalia Sutugina.

...

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour extrait conforme

Alain Georges

Président

Référence de publication: 2009048525/8197/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04392. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Lux-Import, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 46-48, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.730.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009049659/206/13.

(090057131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

Le bilan au 30.06.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/4/09.

Pour Motus Advisory

L'agent Domiciliaire

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Simona BORTOLAZZI / Jean-Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2009049640/9285/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06004. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

Le bilan au 30.06.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/4/2009.

Pour Motus Advisory

L'agent Domiciliaire

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Simona BORTOLAZZI / Jean-Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2009049638/9285/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06001. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

Le bilan au 30.06.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/4/2009.

Pour Motus Advisory

L'agent Domiciliaire

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Simona BORTOLAZZI / Jean-Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2009049636/9285/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05999. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

AMM Finance Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 99.080.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

*Pour AMM FINANCE SICAV**L'agent Domiciliaire*

Lemanik Asset Management Luxembourg SA

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Simona BORTOLAZZI / Jean-Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2009049633/9285/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05989. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/4/2009.

*Pour Motus Advisory**L'agent Domiciliaire*

Lemanik Asset Management SA

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Simona BORTOLAZZI / Jean-Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2009049642/9285/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06006. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Motus Advisory S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 79.639.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/4/2009.

*Pour Motus Advisory**L'agent Domiciliaire*

Lemanik Asset Management SA

14b, rue des Violettes

L-8023 Strassen

Simona BORTOLAZZI / Jean-Philippe CLAESSENS

Référence de publication: 2009049643/9285/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06008. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Silverglass Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.832.

1. Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société «Silverglass Finance S.à r.l.» en date du 4 avril 2009 que l'associé a pris les décisions suivantes:

- Election des nouveaux Gérants pour une durée indéterminée à compter du 3 avril 2009:

* Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en tant que Gérant B de la société;

* Mme Muriel Noblet, résidant au 87, rue P. Decoster, B-1190, Bruxelles, Belgique, en tant que Gérant A de la société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signature

Référence de publication: 2009049948/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. Five Arrows Principal Investments S.C.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.542.

In the year two thousand and nine, on the sixth of April.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Five Arrows Principal Investments S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 0144542 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 30 January, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C No. 460 on 3 March, 2009.

The Meeting was opened at 12.20 p.m., by Mr Victor Decrion, general director, with professional address in F-75008 Paris, 23bis, avenue de Messine, France, representing Five Arrows Managers S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, as managing general partner of the Company (the General Partner), being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mr Alain Peigneux, director manager, with professional address in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The Meeting elected as Scrutineer Mr Charles Tritton, director manager, with professional address in London EC4P 4DU, NM Rothschild & Sons Limited, New Court, St Swithin's Lane, United Kingdom.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

It appears from said attendance list that 100% of the share capital of the Company, i.e. 1 (one) management share without par value, fully paid-up and 309 ordinary shares in registered form without par value, all subscribed and paid-up up to 27,18%, is represented at the present extraordinary general meeting and all shareholders state that they have been duly informed of the agenda of the Meeting as set out hereafter, so that the Meeting is validly constituted can validly decide on all the issues on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

- Election by the Company of the investment company in risk capital (SICAR) regime under the law of June 15, 2004 on the investment company in risk capital, as amended;

- Subsequent change of the corporate denomination of the Company by replacing the current name "Five Arrows Principal Investments S.C.A." by "Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR" in order to reflect the change of legal status; and

- Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the changes resulting from the foregoing.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting duly represented, unanimously decides the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves that the Company shall elect with immediate effect for the investment company in risk capital (SICAR) regime under the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended.

Second resolution

The Meeting resolves to change the corporate denomination of the Company into "Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR".

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company in English and in French, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The new articles of association of the Company (the Articles) will have the following wording:

Art. 1. Definitions.

All terms not expressly defined herein shall have the meaning ascribed to them in the prospectus (within the meaning of the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended) (the 2004 Law) issued by the company hereby established (the SICAR Prospectus).

Art. 2. Form.

There exists among the general partner (associé commandité) (the General Partner) as subscriber of the management share (the Management Share), the limited shareholders and all those who may become holders of shares in the SICAR (the Limited Partner or Limited Partner), a company in the corporate form of a société en commandite par actions (partnership limited by shares), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (investment company in risk capital), governed by the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the 2004 Law and the present articles (the SICAR Articles).

Art. 3. Name.

The company's name is Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR (the SICAR).

Art. 4. Purpose.

The SICAR's purpose is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the widest possible meaning as permitted under article 1 of the 2004 Law (an Investment) in order to provide its shareholders with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur in this respect.

The investment objectives and strategy for the SICAR are more fully described in the SICAR Prospectus.

The SICAR may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant to any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity or person wherever established, incorporated or resident, in which the SICAR proposes to make or holds, directly or indirectly, an Investment (a Portfolio Company), or any other company associated in any way with the SICAR, or with any of the said Portfolio Companies, in which the SICAR has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; in particular, the SICAR may borrow money from third parties or from its Limited Partners, for itself or its Portfolio Companies for the funding, completion, refinancing of an Investment, or to cover any of its expenses.

In addition, the SICAR can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the 2004 Law.

The renunciation of the SICAR status could only be approved by a decision taken by the unanimity of the shareholders.

Art. 5. Registered Office.

The SICAR has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

The registered office of the SICAR may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner required for amendment of these SICAR Articles.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with foreign countries, the registered office may

be provisionally transferred to a foreign country until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the SICAR's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain a Luxembourg incorporated company. The decision as to the transfer of the registered office to another country will be made by the General Partner.

The SICAR may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

Art. 6. Duration.

The SICAR is constituted for a 10 (ten) year period from the First Closing Date.

The SICAR's term may be extended by the General Partner for 2 (two) successive one-year periods.

The SICAR does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its shareholders.

The SICAR may be terminated at any time by a decision of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of these SICAR Articles, subject to the consent of the General Partner.

The SICAR shall be dissolved at expiry of the SICAR Term. The General Partner may also, at its own initiative, dissolve the SICAR at any earlier date, subject to the Investors' Extraordinary Consent.

In addition, the SICAR will be dissolved in any one of the following events:

(a) if the registration of the SICAR on the list of approved sociétés d'investissement en capital à risque held by the CSSF is withdrawn on a final basis;

(b) if the amount of the share capital of the SICAR remains below EUR 1,000,000.- (one million euro) for a period of 120 (one hundred and twenty) days;

(c) should the agreement between the Custodian and the SICAR be terminated by either party and should no other custodian be proposed by the SICAR;

(d) if the General Partner is dissolved or subject to insolvency proceedings or liquidation, if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever. In this event, the SICAR will not be dissolved if the Limited Partners decide unanimously to continue the SICAR and transfer its management to a new general partner. Any new general partner must adhere to the rules that have been accepted by the current General Partner. The Custodian shall be kept informed.

Art. 7. Liability.

The General Partner is liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the SICAR. The limited shareholders shall be liable only to the extent of their capital contribution to the SICAR.

Art. 8. Share Capital.

The share capital of the SICAR shall at all times be equal to the value of its net assets.

The share capital of the SICAR is represented by the following classes of shares:

(i) the Management Share is the share subscribed at the time of incorporation of the SICAR by the General Partner as unlimited shareholder (associé commandité) of the SICAR and does not give the right to economic advantage such as the payment of dividends or the payment of liquidation proceeds;

(ii) the A shares are preferred shares which entitle their holders to the Preferred Return and their portion of any capital gains realised by the SICAR beyond the Preferred Return;

(iii) the C shares are ordinary shares which entitle their holders to their portion of capital realised by the SICAR subject to the payment of the Preferred Return;

(iv) The D shares are shares issued in the event of default of payment by a Limited Partner of amounts owed under a Further Drawdown in accordance with the provisions of Article 16. The D shares do not carry voting rights and are non transferable but will entitle their holders to receive a preferred and recoverable dividend of 0.001% (one thousandth) of the issue value of its D shares.

At the date of conversion the SICAR's share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 1 (one) Management Share with no par value to the General Partner, and 309 (three hundred and nine) ordinary shares with no par value.

The General Partner may create additional classes of shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the 1915 Law.

Each Management Share, A share or C share grants the right to 1 (one) vote at every shareholders' meeting and at, for each class of shares, separate meetings of the holders of shares of each of the classes, if any. Fractional shares may be issued up to 3 (three) places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole share, in which case they confer a voting right. No compartment will be created by the General Partner.

The minimum capital of the SICAR, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the SICAR has been authorised as a SICAR under Luxembourg applicable laws, shall be EUR 1,000,000.- (one million euro) as required by the 2004 Law.

Art. 9. Issuance of Shares.

Persons may be admitted as Limited Partners by the General Partner at any time up to and including the Final Closing Date provided that they each sign and deliver to the General Partner a Subscription Agreement. The General Partner's acceptance of a Subscription Agreement (or, if the Subscription Agreement is accepted by the General Partner subject to receipt by the SICAR of the applicant's First Drawdown) shall constitute the applicant as an Limited Partner of the SICAR and, following such acceptance (or if applicable the receipt by the SICAR of the First Drawdown), the applicant shall have all the rights and shall comply with all the obligations of an Investor set out in the SICAR Prospectus and the SICAR Articles. Except as provided for in the SICAR Prospectus (including, for the avoidance of doubt, as provided in article 9 of the SICAR Prospectus) no further person may be admitted as a Limited Partner after the Final Closing Date.

The subscription for C shares is open only to the Investment Team, the Founder Investor and any Person designated by the General Partner.

No further Management Share shall be issued.

Unless otherwise provided for herein or in the SICAR Prospectus, no preferential subscription rights shall apply.

Existing Limited Partners may be permitted, at the absolute discretion of the General Partner, to increase the amount of their Commitments at any time up to and including the Final Closing Date, provided that they each sign and deliver to the General Partner a further Subscription Agreement reflecting such increase of Commitment, and such Limited Partners shall be treated as though they were Subsequent Investors in respect of the increased amount of their Commitments for the purposes of the SICAR Prospectus.

The minimum amount of a Commitment is EUR 5,000,000.- (five million euro) for individual investors (including family offices) and EUR 10,000,000.- (ten million euro) for institutional investors. However, the General Partner reserves the right to accept Commitments of a lower amount.

Art. 10. Commitments of Limited Partners - First drawdown - Further drawdowns.

Each Limited Partner will be asked to commit an equity amount (in euro) to be drawn for investment by the General Partner at its discretion over the SICAR Term.

By committing to subscribe, each Limited Partner irrevocably undertakes to subscribe its shares and makes further payments upon the General Partner's calls for funds within the limit of its Undrawn Commitment. Accordingly, any delay or default in payment may be sanctioned as set out in Article 16.

The subscription of each Limited Partner will include a first drawdown, up to 2% of its Commitment, and a number of further drawdowns called from time to time by the General Partner as more fully described in the SICAR Prospectus.

If any Limited Partner fails to pay to the SICAR any amount required to be paid to the SICAR, the General Partner will be entitled to follow the remedies as set forth in the SICAR Prospectus.

Art. 11. Limited Partners.

The holding of shares is exclusively restricted to "Well-Informed Investors" as defined under article 2 of the 2004 Law.

The General Partner shall have the power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose notably of ensuring that (i) no shares in the SICAR are acquired or held by (a) any person in breach of these SICAR Articles, the SICAR Prospectus, the law or requirement of any country or governmental authority, or (b) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the SICAR incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the SICAR might not otherwise have incurred or suffered.

For such purposes the General Partner may:

a) decline to issue any share and decline to register any Transfer of a share where it appears to it that such registration of action or Transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such share being held by a person who is precluded from holding shares of the SICAR;

b) at any time require any person whose name is entered in the shareholders' register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such Limited Partner's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares of the SICAR; and

c) where it appears to the SICAR that any person, who is precluded from holding shares of the SICAR is a legal or beneficial owner of shares or holds shares, cause the SICAR compulsorily to repurchase from any such Limited Partner all shares held by such Limited Partner in the manner specified in article 15 of these SICAR Articles.

Art. 12. Form of Shares / Shareholders' Register.

Shares will only be issued in registered form.

All issued shares of the SICAR shall be registered in the shareholders' register, which shall be kept by the Administrative and Registrar and Transfer Agent. Such register shall contain the name and address of each Limited Partner, the number of shares held by it and, if applicable, their date of Transfer. Transfer of ownership will become effective only after its entry in the shareholders' register of the SICAR.

The registration of the Limited Partner's name in the shareholder' register evidences its right of ownership over such registered shares. The Limited Partner shall receive a written confirmation of its shareholding. Certificates representing

the shares will be issued only upon written request made to the Administrative and Registrar and Transfer Agent by the relevant Limited Partner.

The Limited Partner may, at any time, change its address as entered in the shareholders' register by means of a written notification to the SICAR at its registered office, or at such other address as may be set by the SICAR from time to time.

The shares are indivisible with regard to the SICAR, which admits only one owner per share.

Art. 13. Voting Right.

Each whole share, except as otherwise provided in the SICAR Articles, entitles its holder to one vote. Unless otherwise provided in these SICAR Articles, the consent of the General Partner is required in order for a shareholder's resolution to be validly adopted.

Art. 14. Transfer of Shares.

Transfers of SICAR shares whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, but not limited to, Transfers to an Affiliate) will not be valid:

- (a) if the transferee is not a Well-informed Investor; or
- (b) if such Transfer results in a violation of a provision of the SICAR Prospectus or of the SICAR Articles or of applicable laws or any other regulation, including Luxembourg laws on securities and Federal or State laws of the United States of America relating to the registration of public securities offerings; or
- (c) if, as a result of such Transfer, the SICAR or the General Partner would be required to register as an Investment Company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; or
- (d) if, as a result of such Transfer, the SICAR Assets are considered Plan Assets with respect to ERISA; or
- (e) if such Transfer would cause the SICAR to be classified as an association taxable as a corporation for United States Federal income tax purposes or would cause the SICAR to be treated as a publicly traded partnership for United States Federal income tax purposes.

a) Transfer of the Management Share

The Management Share held by the General Partner is not transferable to any person without the consent given at a general meeting of shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the SICAR Articles; provided, however, that the General Partner may, at its expense, without the consent of any Limited Partner, transfer its Management Share to one of its Affiliates in accordance with applicable law with the prior consent of the CSSF.

In the event of a Transfer of its Management Share as a General Partner of the SICAR its assignee or transferee shall be substituted in its place and admitted to the SICAR as a general partner of the SICAR pursuant to applicable law and with the prior consent of the CSSF. Immediately thereafter, such substituting general partner is hereby authorized to and shall continue the business of the SICAR.

b) Notification Letter

In the event of a proposed Transfer of A shares or C shares, the transferor shall so declare to the General Partner by registered letter with return receipt requested (the Notification Letter), indicating the full name, mailing address and tax domicile of the transferor and of the transferee, the identifying number of the transferor, the number of shares which the transferor plans to transfer (the Proposed Shares) as well as the price offered for the Proposed Shares.

c) Unrestricted Transfers

Provided that the transferor sends a Notification Letter to the General Partner no later than 15 (fifteen) Business Days prior to the proposed Transfer, any Transfer of A shares by an Limited Partner to an Affiliate of such Limited Partner is unrestricted. The General Partner shall nevertheless have the right to prohibit any Transfer which might create a regulatory and/or tax problem for the SICAR, the General Partner or any of the Limited Partners or which may not be in the interests of the FCPR.

If there are 2 (two) or more successive Transfers of the same interest in the SICAR to Affiliates, any Transfer after the first Transfer will be unrestricted only if the proposed transferee is an Affiliate of the transferor in the first Transfer.

For every Transfer to an Affiliate, if at any time the transferee in question ceases to be an Affiliate of the transferor, the transferee shall, unless authorised in written by the General Partner, transfer all its transferred shares in the SICAR back to the transferor as soon as possible.

d) Prior approval

During the entire SICAR Term, Transfers of A shares or C shares to any Person, except for the Transfers referred to in paragraph c) of this article 14, for any reason whatsoever, shall be subject to the prior written approval of the General Partner.

The General Partner will have 20 (twenty) Business Days from receipt of the Notification Letter to decide whether it approves or refuses and to notify such decision to the transferor. The General Partner has full discretion in making this decision; it shall not be subject to any restrictions and is not required to reason its decision.

Where approval is given, the completion of the Transfer of shares shall take place within 20 (twenty) Business Days following notification of such approval or expiry of the period of 20 (twenty) Business Days provided for in the above paragraph.

e) Compensation

The General Partner shall be reimbursed by the transferor for any reasonable costs incurred with respect to a Transfer. The General Partner may also receive compensation from the transferor, negotiated by mutual agreement, if the latter requires its assistance in seeking a transferee for its shares.

f) Miscellaneous

If the Transfer of shares takes place before all Further Drawdowns have been called, the obligations in respect of the Undrawn Commitment corresponding to those shares shall automatically be transferred by the transferor together with the said shares. Therefore, after the procedures above have been completed, the transferee shall become the owner of the shares it wishes to acquire only after (i) the transferee has executed a Transfer Agreement, the terms of which shall irrevocably bind it to pay in the remaining Undrawn Commitments attached to the SICAR shares it has acquired and (ii) the transferee has acquired the corresponding interest of the transferor in the FCPR.

Art. 15. Redemption of shares - Conversion of shares.

An Limited Partner may not, of its own initiative, require the SICAR to redeem its shares.

The SICAR however may redeem SICAR shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the SICAR.

No redemption of shares may be carried out if, as a result thereof, the share capital of the SICAR would fall below the minimum share capital amount required by the 2004 Law.

Upon a decision by the General Partner to redeem any shares, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner in a notice served to the shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the SICAR Articles. Such notice will specify the number of shares to be redeemed, the redemption price which shall be equal to the Value and the redemption date as to be determined by the General Partner.

Payment of the Redemption Price shall be made by the SICAR to the respective bank account specified by the relevant shareholder concerned within a period to be determined by the General Partner, such period not to exceed ten (10) Business Days from the redemption date, provided that the share certificates (if any) and other transfer documents relating to such redeemed shares have been received by the SICAR.

In addition, the SICAR will redeem SICAR shares on a compulsory basis if an Limited Partner ceases to be, or is found not to be, a Weil-Informed Investor.

In the event of compulsory redemption, the redemption price will be equal to the subscription price paid at the time by the redeeming Limited Partner. However, if the General Partner determines that the Net Asset Value has increased or decreased materially since subscription by the relevant Limited Partner, the General Partner may change the redemption price to a price based on Value of such SICAR shares on the relevant redemption date.

The SICAR may also redeem SICAR shares in the event of default of payment by an Limited Partner of the amounts owed under a Further Drawdown under the conditions provided for in article 8 of the SICAR Prospectus.

The SICAR shares redeemed by the SICAR will be cancelled.

The SICAR may redeem fractions of shares.

Conversions of SICAR shares from one class into another are not allowed except in the case of default of payment as provided for in article 8 of the SICAR Prospectus.

Art. 16. Delays or default in payment.

If an Limited Partner (the Defaulting Investor) does not make a payment, in whole or in part, of any amount called by the Management Company or the General Partner on the payment date designated by the Management Company or the General Partner, including, in respect of the First Drawdown, the First Payment, a Further Drawdown, or, where applicable, the Subscription Premium or Fee Premium or any amount called by the Management Company in respect of the FCPR (the Amount Due), the General Partner shall send a demand for payment (the Default Notification) to the Defaulting Investor and shall proceed as follows:

Subject to the provisions of paragraph (b) below, the General Partner shall be entitled (i) to suspend the right of the Defaulting Investor to receive any distributions of any kind whatsoever until the Final Liquidation Date, (ii) to suspend the right of the Defaulting Investor to participate in any shareholder' vote, and (iii) if applicable, to suspend the Defaulting Investor of its duties as member of the Investors' Committee.

Furthermore, any delay in the payment of amounts due with respect to any Amount Due shall entail, automatically and without any formality whatsoever being necessary, the payment to the FCPR or the SICAR as applicable of interest (the Accrued Interest) calculated prorata temporis on the basis of Euribor 3 (three) months (the rate last published on the Payment Date) plus 500 (five hundred) basis point, as from the payment date designated by the Management Company or the General Partner if applicable (or if earlier, the date of conversion of such Defaulting Investor's Participation into D shares, the date of Transfer or the date of cancellation of such Defaulting Investor's Participation as set out below, which for the avoidance of doubt shall not include transfer of the Defaulting Investor's Participation to a transferee

designated by the Defaulting Investor) and until payment of the Amount Due has actually been received by the FCPR or the SICAR as applicable, without prejudice to any action that the General Partner might initiate on its own behalf, on behalf of the SICAR, the Custodian or the other Limited Partners or that the Management Company might initiate on its own behalf, on behalf of the FCPR or the custodian of the FCPR against the Defaulting Investor and the right of the General Partner described below to sell such Limited Partner's shares.

In the event that the default is remedied within 30 (thirty) days of the sending of the Default Notification, either with both the Amount Due and Accrued Interest being paid, and/or the Defaulting Investor having remedied its default pursuant to the SICAR Prospectus and the FCPR By-Laws, the Defaulting Investor shall recover (i) its rights to receive distributions made, including any distributions made between said payment date designated by the General Partner and the date the default was remedied, (ii) its rights to participate in the future shareholders' votes, (iii) if applicable, its duties as a member of the Investors' Committee.

Without prejudice to any action that the General Partner might initiate on its own behalf, on behalf of the SICAR, the Custodian or the other Limited Partners or that the Management Company might initiate on its own behalf, on behalf of the FCPR or the FCPR's custodian against the Defaulting Investor, including when the exercise of any option described below does not allow the General Partner, the Management Company, the SICAR, the FCPR, the Custodian, the FCPR's custodian or the other Limited Partners to be entirely indemnified against the damages caused by the Defaulting Investor's default and if the default is not remedied pursuant to the SICAR Prospectus and the SICAR Articles and/or the FCPR By-Laws within 30 (thirty) days of the sending of the Default Notification, the General Partner shall have the right (but shall not be required) at any time after the expiry of such period of 30 (thirty) days to take any of the following steps a, b and/or c:

(a) The shares of the SICAR held by the Defaulting Investor (the Defaulting Investor's Participation) may be transferred in whole or in part to one or more other Limited Partner(s) (holding the same category of shares as the Defaulting Investor) or to one or more third parties at the end of the 30 (thirty) day period following the date on which the Default Notification is sent. The transferee(s) must be designated by the Defaulting Investor within the said period, it being understood that such period may be extended by the General Partner. Any proposed Transfer shall be subject to the provisions set out in article 14 of these SICAR Articles, in particular with regard to the required prior approval of the General Partner, and shall rectify the default, in particular by ensuring payment of the Amount Due and the Accrued Interest. If the Defaulting Investor and the designated transferee(s) agree on a price, the Defaulting Investor's Participation shall be transferred at the agreed upon price.

If (i) no agreement on the price can be reached by the Defaulting Investor and the designated transferee(s), (ii) the Defaulting Investor has not designated any transferee within the required period, (iii) in accordance with article 14 of these SICAR Articles, the General Partner has not approved the Transfer to the transferee(s) designated by the Defaulting Investor, or (iv) all or part of the Defaulting Investor's Participation is not sold for any other reason, the General Partner may either designate one or more purchaser(s), in which case the Defaulting Investor's Participation may be transferred for such price(s) as may be determined by the General Partner (who in setting such price shall act with regard to the interests of the SICAR and the non-defaulting Investors), or the General Partner shall sell the Defaulting Investor's Participation at auction.

The General Partner or any Limited Partner shall not be liable to a Defaulting Investor whose shares are being transferred or to any Limited Partner purchasing such shares pursuant to this article 16.

The General Partner will first deduct from the net proceeds of any sale of the shares the Amount Due and Accrued Interest incurred up to the actual date of payment of the net proceeds of the Transfer of shares. The General Partner shall then deduct on its own behalf, and on behalf of the SICAR, the Custodian and the other Limited Partners, an amount corresponding to all expenses incurred or damages suffered by them or the FCPR or the Management Company or the FCPR's custodian due to the Defaulting Investor's failure to pay in the Amount Due. The Defaulting Investor shall receive the balance, if any, provided the Defaulting Investor has delivered to the General Partner or the Custodian any documents required including confirmation that the Defaulting Investor has no claim against the General Partner or the SICAR or the Management Company or the FCPR. If the balance is negative, the General Partner will be free to initiate any action in order to receive the amount which would remain due by the Defaulting Investor to the General Partner, the SICAR, the Custodian and the other Limited Partners.

In the event of a Transfer, the corresponding registration of the Defaulting Investor shall automatically be deleted from the SICAR's shareholders' register. The designated purchaser will become the owner of the shares only after having signed a Transfer Agreement requiring it to pay in the remaining Undrawn Commitments attached to the shares it has acquired and to acquire the interest of the Defaulting Investor in the FCPR. The Defaulting Investor hereby irrevocably appoints the General Partner as its attorney (mandataire irrevocable) to transfer its Defaulting Investor Participation on its behalf in such circumstances including to sign any document or take any other action necessary or desirable to transfer the Defaulting Investor Participation.

(b) The General Partner shall have the right, in its sole discretion, to limit the rights attached to all or some of the shares held by the Defaulting Investor, it being specified that, in this event and for the purposes of this article 16, each said shares shall be converted into D shares and each D share shall be deemed to have been issued at a price of EUR 1.- (one euro) per share. These D shares will only be entitled to receive distributions of an amount equal to the paid-up

amount with respect to the shares held by the Defaulting Investor on the payment date designated by the General Partner (A) after the deduction of (i) any Amount Due, (ii) any Accrued Interest incurred up to the effective date of the shares' new designation, (iii) an amount corresponding to all expenses incurred or damages suffered by the General Partner, the Management Company, the SICAR, the FCPR, the Custodian, the FCPR's custodian or the other Limited Partners due to the Defaulting Investor's failure to pay the Amount Due, and (iv) an amount equal to the share of the Management Fee corresponding to the Commitment of the Defaulting Investor and that should have been paid by such Defaulting Investor during the SICAR Term, and (B) during the liquidation period of the SICAR, only when the SICAR has fully paid the paid-up amounts with respect to the shares issued to the other Limited Partners, and paid the A shareholders their Preferred Return. The D shares shall not be entitled to any other distribution including any Preferred Return other than the preferred and recoverable dividend of 0.001% (one thousandth) of the issue value of the D shares. The D shareholders may not participate in any shareholder' vote and their Commitment shall not be included as part of Total Commitments for any shareholders' vote purposes. After the change of designation of the shares into D shares as described above, the Defaulting Investor will be released from any obligation to pay in future Further Drawdowns except for any Further Drawdowns called pursuant to Article 26 of these SICAR Articles and its Commitment will be deemed to be equal to the paid-up amount of the shares that it was holding before the conversion of these shares into D shares.

(c) The General Partner may, in its sole discretion, have the SICAR redeem, by way of cancellation of shares, all or part of the Defaulting Investor's Participation as described below. The price at which the shares shall be redeemed by way of cancellation by the SICAR shall be the lower of the following 2 (two) amounts: (i) 50% (fifty percent) of the amounts actually paid by the Defaulting Investor to the SICAR (excluding the Subscription Premium, Fee Premium or Accrued Interest) or (ii) 50% (fifty percent) of the known Value of the shares held by the Defaulting Investor either, at the choice of the General Partner, on the payment date designated by the General Partner, or the date of redemption by the SICAR (the Redemption Price), provided that the Redemption Price is positive (if not, the Redemption Price will be equal to EUR 1.- (one euro)). The Redemption Price shall be paid during the liquidation period of the SICAR after the SICAR has fully paid the paid-up amounts with respect to the shares issued to the other Limited Partners and paid the A shareholders their Preferred Return. The shares redeemed by the SICAR shall be cancelled. The General Partner may deduct from the Redemption Price, the Amount Due, the Accrued Interest incurred up to the redemption date and all expenses incurred or damages suffered by the General Partner, the Management Company, the SICAR, the FCPR, the Custodian, the FCPR's custodian and the other Limited Partners due to the Defaulting Investor's failure to pay in the Amount Due. The Defaulting Investor shall receive the positive balance, if any. If the balance is negative, the General Partner will be free to initiate any action in order to receive the amount which would remain due by the Defaulting Investor to the General Partner, the SICAR, the Custodian and the other Limited Partners.

In any event, regardless of which option or options the General Partner chooses, the Total Undrawn Commitments and the Total Commitments may be adjusted accordingly, if applicable. All distributions which have not been paid to the Defaulting Investor in accordance with the preceding paragraph shall be retained by the SICAR.

No right, power or remedy conferred upon the SICAR and the General Partner against a Defaulting Investor in this article 16 shall be exclusive, and each such right, power or remedy shall be cumulative and in addition to every other right, power or remedy whether conferred in this article 16 now or hereafter available at law. No course of dealing between the General Partner and any Defaulting Investor and no delay in exercising any such right, power or remedy shall operate as a waiver or otherwise prejudice any such right, power or remedy. For the avoidance of doubt the General Partner may call a Further Drawdown from other Limited Partners excluding Defaulting Investor as is necessary to make up any shortfall in available funds for Investments.

Art. 17. Value.

In order to determine the Value of the A and C shares, the Investments held by the SICAR will be valued by the Administrative and Registrar and Transfer Agent under the responsibility of the General Partner according to criteria, which comply with the international private equity and venture capital valuation guidelines (IPEV) developed by the Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), the British Venture Capital Association (BVCA) and the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA). The value of all the Investments is based on the fair market value estimated in good faith.

The value of all the Investments shall be converted into Euro according to the currency exchange rate in Luxembourg on the valuation date.

The valuation of the portfolio shall be submitted to the Statutory Auditor by the General Partner no less than twice a year prior to determination of the Value of the shares as more fully described in the SICAR Prospectus.

The Values of the shares will be established by the Administrative and Registrar and Transfer Agent, under the responsibility of the General Partner, every 6 (six) months, as at 30 June and 31 December. The General Partner may request the Administrative and Registrar and Transfer Agent to determine the Values more frequently for the purposes of redeeming shares.

The Value of each class of shares of the SICAR is determined by computing the amount that would have been distributed to each class of shares, pursuant to article 10.1 of the SICAR Prospectus, if all the Investments had been sold on the valuation date at a price equal to the values determined in accordance with article 13 of the SICAR Prospectus, divided

by the number of issued shares in the relevant class. The Value per share will be given up to 3 (three) places after the decimal.

The Values of the shares will be sent to the Limited Partners at the latest within 120 (one hundred and twenty) days of each valuation date (30 June and 31 December).

Art. 18. Suspension of the Value calculation.

The General Partner may suspend calculation of the Value:

(a) where there is an emergency situation following which it is impossible for the SICAR to dispose of or value a substantial part of its assets;

(b) where the means of communication usually used to determine the price or value of the investments or the stock or other market price are out of service; and

(c) for the entire period during which one of the main stock or other markets, on which a substantial part of the investments of the SICAR is listed or traded, is closed for a reason other than normal holidays, or for any period during which transactions thereon are restricted or suspended.

Any Limited Partner having requested the Value will be informed of such a suspension by the General Partner.

Art. 19. Manager of the SICAR.

The SICAR will be managed by the General Partner in its capacity as general managing partner (associé gérant commandite) of the SICAR. The Limited Partners may not participate or interfere in the management of the SICAR.

The General Partner shall perform its duties in accordance with the provisions set out in article 16.1 of the SICAR Prospectus.

Art. 20. Power.

Unless otherwise provided by 1915 Law or by these SICAR Articles, the General Partner shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the SICAR.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these SICAR Articles to the general meeting of shareholders shall be exercised by the General Partner.

In particular, subject to the restrictions contained in the SICAR Prospectus and the 1915 Law, the General Partner shall have the broadest powers to implement the Investment Policy as well as the course of conduct of the management and business affairs of the SICAR and to manage the Investments for the account of the SICAR with a view to achieving the Investment Policy. The General Partner shall have complete discretion and full power, authority and right to represent and bind the SICAR.

Investments of the SICAR may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the General Partner may from time to time decide. Reference in these SICAR Articles to "Investments" and "assets" shall mean, either, investments made and assets held directly, or investments made and assets held indirectly by the aforementioned subsidiaries, as appropriate.

The Limited Partners shall refrain from acting on behalf of the SICAR in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholder in general meetings.

Art. 21. Delegation of Power.

The General Partner may from time to time and under its responsibility sub-delegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s). In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

Art. 22. Removal of the General Partner for Fault.

In the event of Fault of the General Partner causing substantial harm to the economic interests of the SICAR as determined by a Luxembourg first-instance court (without prejudice to the possibility for the General Partner to subsequently recover its rights by way of appeal proceedings), the Limited Partners (excluding the Founder Investor) whose aggregate Commitments account for at least 2/3 (two-third) of the Total Commitments (excluding the portion of the Total Commitments corresponding to the Commitment of the Founder Investor) (the Claiming Investors) may send a registered letter with return receipt requested to the General Partner which sets out the Fault (the Claim Letter) and requests that the General Partner remedy or propose a solution to remedy the substantially harmful consequences of such Fault to the economic interests of the SICAR.

The General Partner shall have 15 (fifteen) Business Days from receipt of the Claim Letter to inform the Limited Partners by registered letter with return receipt requested (the Response Letter) of (i) the measures taken to remedy the aforementioned damaging consequences or (ii) the solution proposed as a remedy.

The Limited Partners (excluding the Founder Investor) shall have 15 (fifteen) Business Days from receipt of the Response Letter to notify the General Partner by registered letter with return receipt requested either that (i) they agree by a consent of Limited Partners (excluding the Founder Investor) whose aggregate Commitments account for at least

2/3 (two-third) of the Total Commitments (excluding the portion of the Total Commitments corresponding to the Commitment of the Founder Investor) to the measures taken or the solution proposed, or (ii) they reject the measures taken or the solution proposed.

If the Limited Partners reject the measures taken or the solution proposed, the Claiming Investors may request, in the registered letter with return receipt requested referred to in the previous paragraph, that the General Partner propose to the Limited Partners within a maximum 2 (two) month period from the receipt date of the aforementioned registered letter, the following options:

(i) early termination of the Commitment Period, subject to a consent of Limited Partners (excluding the Founder Investor) whose aggregate Commitments account for at least 2/3 (two-third) of the Total Commitments (excluding the portion of the Total Commitments corresponding to the Commitment of the Founder Investor), it being specified that the date of this Limited Partners' consent shall become the Cut-off Date hereunder; or

(ii) transfer of management of the SICAR to a new general partner (the New General Partner), subject to a consent of Limited Partners (excluding the Founder Investor) whose aggregate Commitments account for at least 2/3 (two-third) of the Total Commitments (excluding the portion of the Total Commitments corresponding to the Commitment of the Founder Investor).

In the event the Claimant Investors request the General Partner to propose to the Limited Partners the transfer of the management of the SICAR to a New General Partner, the aforementioned registered letter shall certify that (i) the New General Partner is a general partner approved by the CSSF, (ii) none of the Limited Partners hold, directly or indirectly through one or more holding company(ies), shares in the capital or similar interests of the said New General Partner, and (iii) the Limited Partners, or one or more of their Affiliates or one or more investment funds they manage do not represent more than 50% (fifty percent) of the aggregate commitments of the most recent fund managed by the New General Partner.

If the Limited Partners decide to transfer the management of the SICAR to a New General Partner according to the aforementioned provisions:

(i) the Custodian, following the vote of Limited Partners, must consent to the transfer of management of the SICAR to the New General Partner, such consent not being unreasonably withheld;

(ii) the New General Partner must agree to (w) adhere to the SICAR Prospectus, (x) adhere to any agreements entered into by the Limited Partners and the General Partner, (y) change the name of the SICAR to a name not containing the name "Five Arrows" or any reference to this name, and (z) refrain from using the name "Five Arrows" in connection with the management of the SICAR.

If the Limited Partners decide whether or not (i) to terminate the Commitment Period or (ii) to transfer the management of the SICAR to the New General Partner, this procedure shall end and the Fault identified in the Claim Letter shall no longer be relied on and/or used under this Article 22.

Art. 23. Change of control.

In the event of a Change of Control, Limited Partners whose aggregate Commitments represent at least 2/3 (two-third) of the Total Commitments (excluding the portion of the Total Commitments corresponding to the Commitment of the Founder Investor) may request the General Partner, by registered letter with return receipt requested, to propose to the Limited Partners, within a maximum period of 2 (two) months as from the receipt date of the aforementioned registered letter, the termination of the Commitment Period, subject to the consent of Limited Partners (excluding the Founder Investor) whose aggregate Commitments represent at least 2/3 (two-third) of the Total Commitments (excluding the portion of the Total Commitments corresponding to the Commitment of the Founder Investor), it being specified that the date of this Limited Partners' consent shall constitute the Cut-off Date.

Art. 24. Conflicts of Interest.

No contract or other transaction between the SICAR and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the SICAR is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the SICAR who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the SICAR shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Potential conflicts of interest would include, for example, the General Partner (i) providing services to other customers, (ii) employees or managers of the General Partner becoming a director in, or (iii) holding or dealing in securities held by the SICAR.

Art. 25. Signature.

The SICAR shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through (i) its managers (with full power of sub-delegation), or (ii) one or more of its other duly authorized signatories, or (iii) such person(s) to which such power has been delegated.

Art. 26. Indemnification.

As more fully described in the SICAR Prospectus, the SICAR shall reimburse, indemnify and hold harmless, out of any SICAR distributions to which any Limited Partner is entitled, or by calling a Further Drawdown from the Limited Partners, or by recalling any distributions paid to the Limited Partners, in proportion to their Commitments, against any and all debts, liabilities, actions, proceedings, claims and requests, any and all damages and penalties, as well as all costs and expenses relating thereto (including legal fees) incurred by the Indemnified Person (i) having acted as the general partner of the SICAR or on behalf of the General Partner or (ii) having acted as a director, officer or manager (dirigeant) of the General Partner, (iii) arising out of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of the activity as general partner or from the provision of, or failure to provide, to or in respect of the SICAR or under or pursuant to any agreement relating to the SICAR or in respect of services as a Nominated Director or (iv) which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the SICAR; provided, however, that the Indemnified Person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its gross negligence (faute lourde), wilful misconduct (dol) or fraud, in each case as determined on a final basis by the relevant Luxembourg court.

Art. 27. General Meetings of shareholders.

The decisions of the shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the SICAR. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the SICAR.

General meetings of shareholders are convened by the General Partner.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the Limited Partners for them to take part in any meeting of shareholders. Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be shareholder.

Each Limited Partner may participate in general meetings of shareholders.

All general meetings of shareholders shall be chaired by the General Partner.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the SICAR or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 11.30 a.m. on May 31. If this day is not a Business Day, the general meeting shall be held on the first following Business Day.

Unless otherwise provided for in these SICAR Articles, shareholders' resolutions are validly passed by Limited Partners' representing a majority of the voting rights at shareholders' meetings validly convened and quorate in accordance with the 1915 Law. In any case, unless otherwise provided, the consent of the General Partner is required for any shareholders' resolution to be validly adopted.

Any amendment to the SICAR Prospectus may be adopted according to the rules prescribed by the Article 15.1 of the SICAR Prospectus. Except where the SICAR Prospectus specifies a different majority, any amendment of the SICAR Prospectus will require an Investors' Extraordinary Consent.

Any amendment of the SICAR Prospectus amending the share percentage of capital gains granted to the Carried Interest Holders as well as the distribution waterfall set forth in Article 10.1 of the SICAR Prospectus shall only be implemented if it is also approved by a consent of the Carried Interest Holders holding in aggregate at least 90% (ninety percent) of the C shares.

Art. 28. Accounting Period.

The term of the Accounting Period shall be a period of 12 (twelve) months. It shall commence on 1 January of each year. As an exception, the first Accounting Period shall commence on the First Closing Date and shall end on 31 December 2009, and the last Accounting Period shall end on the date of the final liquidation of the SICAR.

Art. 29. Accounts.

Each year, the General Partner will draw up the annual accounts of the SICAR.

The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of shareholders upon proposal of the General Partner.

The accounts shall be expressed in Euro.

Art. 30. Supervision.

A Statutory Auditor shall be appointed for 6 (six) Accounting Periods by the General Partner.

The Statutory Auditor will perform the verifications and audits provided for by law. It will, in particular, certify the accuracy and regularity of the accounts and any information of an accounting nature contained in the management reports, and inform the General Partner's shareholders and the CSSF of any irregularities or inaccuracies noted in the performance of its mission.

Art. 31. Distribution.

Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the SICAR on its shares further to the provisions ascribed within the SICAR Prospectus.

No distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the share capital of the SICAR would fall below EUR 1,000,000.- (one million euro).

Art. 32. Custodian.

The SICAR shall enter into a custodian agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the 2004 Law. The Custodian shall assume towards the SICAR and the Limited Partners the responsibilities set out in the 2004 Law (notably in articles 8 and 9 of the 2004 Law), the custodian agreement and any other law applicable.

After dismissal, and until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian must continue to carry out its function as long as is necessary to enable the entire assets of the SICAR to be transferred to the new custodian, and shall take all steps for the good preservation of the interests of the shareholders.

Art. 33. Merger - Spin off.

Subject to the Investors' Extraordinary Consent, the General Partner may either merge, in whole or in part, the SICAR with another fund that it manages, or split the SICAR into 2 (two) or more société d'investissement en capital à risque that it manages, in accordance with the provisions prescribed by applicable law and regulations. Such merger or spin off transactions may only be carried out less than 1 (one) month after consulting the Limited Partners.

Art. 34. Dissolution.

The SICAR shall be dissolved at expiry of the SICAR Term. The General Partner may also, at its own initiative, dissolve the SICAR at any earlier date, subject to the Investors' Consent.

In addition, the SICAR will be dissolved in any one of the following events:

(a) If the registration of the SICAR on the list of approved sociétés d'investissement en capital à risque held by the CSSF is withdrawn on a final basis;

(b) if the amount of the share capital of the SICAR remains below EUR 1,000,000.- (one million euro) for a period of 120 (one hundred and twenty) days;

(c) should the agreement between the Custodian and the SICAR be terminated by either party and should no other custodian be proposed by the SICAR;

(d) if the General Partner is dissolved or subject to insolvency proceedings or liquidation, if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever. In this event, the SICAR will not be dissolved if the Limited Partners decide unanimously to continue the SICAR and transfer its management to a new general partner. Any new general partner must adhere to the rules that have been accepted by the current General Partner. The Custodian shall be kept informed.

Art. 35. Liquidation.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed at a general meeting of shareholders deliberating as prescribed for amendment of these SICAR Articles and which will specify their powers and fix their remuneration, as more fully described in article 25 of the SICAR Prospectus.

Such liquidator(s) appointed must be approved by the CSSF and must provide all requisite guarantees of honorability and professional skills.

Once the SICAR is placed in liquidation, the assets of the SICAR will be distributed to the Limited Partners in accordance with the principles described the SICAR Prospectus.

Art. 36. Amendments to these SICAR Articles.

These SICAR Articles may be amended by a general meeting subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law.

Art. 37. Applicable Law.

Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the 2004 Law for which no specific provision is made in these SICAR Articles. There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Five Arrows Principal Investments S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0144542, constituée suivant un acte du notaire de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 460 le 3 mars 2009 (la Société).

L'Assemblée a été ouverte à 12.20 heures par Monsieur Victor Decrion, directeur général, avec adresse professionnelle à F-75008 Paris, 23bis, avenue de Messine, France, représentant Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité d'associé gérant commandité (l'Associé Commandité), qui préside.

Le Président a nommé comme Secrétaire Monsieur Alain Peigneux, directeur gérant, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'Assemblée a élu comme Scrutateur Monsieur Charles Tritton, directeur gérant, avec adresse professionnelle à London EC4P 4DU, NM Rothschild & Sons Limited, New Court, St Swithin's Lane, Royaume-Uni.

Le bureau formé, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts détenues par eux est renseigné sur une liste de présence. Cette liste, ensemble avec les procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Il ressort de cette liste de présence que 100% du capital social de la Société, à savoir une 1 (une) action de Commandité sans valeur nominale, entièrement libérée et 309 actions ordinaires, sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et libérées à hauteur 27,18%, est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée repris ci-dessous, de sorte que l'Assemblée est constituée valablement et peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- Adoption par la Société du régime de la société d'investissement en capital risque (SICAR) régi par la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée;

- Modification subséquente de la dénomination sociale de la Société en remplaçant la dénomination actuelle "Five Arrows Principal Investments S.C.A." par "Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR" afin de refléter le changement de statut juridique; et

- Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les changements résultant de ce qui précède.

Ces faits étant exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, l'Assemblée dûment représentée, décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la Société choisira avec effet immédiat le régime de société d'investissement en capital à risque (SICAR) en vertu de la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en risque à capital, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en "Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR".

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de reformuler les statuts de la Société en anglais et en français, étant entendu qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Les nouveaux statuts (les Statuts) seront libellés comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions.

Tous les termes qui ne sont pas expressément définis aux présentes ont le sens qui leur a été attribué dans le prospectus (au sens de la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée) (la Loi de 2004) publié par la société constituée par les présentes (le Prospectus de la SICAR).

Art. 2. Forme juridique.

Il a été constitué entre l'associé commandité (l'Associé Commandité) en sa qualité de souscripteur de l'action de commandité (l'Action de Commandité), les associés commanditaires et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions dans la SICAR (l'Associé Commanditaire ou les Associés Commanditaires), une société sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant adoptée le statut d'une société d'investissement en capital à risque, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), la Loi de 2004 et les présents statuts (les Statuts de la SICAR).

Art. 3. Raison sociale.

La raison sociale de la société est la suivante: Five Arrows Principal Investments S.C.A. SICAR (la SICAR).

Art. 4. Objet social.

L'objectif de la SICAR est d'investir ses actifs dans des titres et autres avoirs représentatifs de capital à risque, au sens le plus large possible permis par l'article 1 de la Loi de 2004 (un Investissement), dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

Les objectifs et la stratégie d'investissement de la SICAR sont décrits plus en détail dans le Prospectus de la SICAR.

La SICAR peut également conclure, contribuer ou participer à toute transaction de nature financière, commerciale et autre, en particulier, sans toutefois s'y limiter, elle peut accorder à toute personne morale, association, société de personnes ou autre organisme de placement collectif ou toute autre entité ou personne, quel que soit son lieu d'établissement, de constitution ou de résidence, dans laquelle la SICAR envisage de faire ou détient, directement ou indirectement, un Investissement (une Société en Portefeuille), ou toute autre entreprise liée d'une manière ou d'une autre à la SICAR, ou à l'une des Sociétés en Portefeuille susmentionnées, dans laquelle la SICAR détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance financière, des prêts, des avances ou des garanties; la SICAR peut en outre emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement des fonds empruntés; la SICAR peut notamment contracter des emprunts auprès de tiers ou de ses Associés Commanditaires, pour son propre compte ou celui de ses Sociétés en Portefeuille à des fins de financement, réalisation ou refinancement d'un Investissement ou encore pour couvrir ses frais.

Par ailleurs, la SICAR est en droit d'accomplir toutes les activités commerciales, techniques et financières, en lien direct ou indirect avec tous les domaines d'activité décrits ci-dessus, dans le but de contribuer à la réalisation de son objet dans toute la mesure autorisée par la Loi de 2004.

La renonciation au statut de SICAR ne pourra être approuvée que par une décision prise à l'unanimité des actionnaires.

Art. 5. Siège social.

Le siège social de la SICAR est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans le district de la ville de Luxembourg par une résolution de l'Associé Commandité.

Le siège social de la SICAR peut être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant dans les formes prescrites pour les modifications des présents Statuts de la SICAR.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux à caractère exceptionnel se produisent ou sont sur le point de se produire, de nature à compromettre le fonctionnement normal de la SICAR à son siège social ou les échanges avec les pays étrangers, le siège social peut être provisoirement transféré dans un pays étranger jusqu'à un retour complet à la normale. Une telle mesure provisoire est sans conséquence sur la nationalité de la SICAR qui, nonobstant ce transfert, demeure une société de droit luxembourgeois. La décision de transférer le siège social de la SICAR dans un autre pays relève de la compétence de l'Associé Commandité.

La SICAR peut détenir des bureaux, des succursales (à titre d'établissements permanents ou non) et d'autres filiales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Art. 6. Durée.

La SICAR est constituée pour une durée de dix (10) ans à compter de la Date de Première Clôture.

Cette durée peut être prorogée par l'Associé Commandité de deux (2) périodes consécutives d'une durée d'un an chacune.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses actionnaires n'entraîne pas la dissolution de la SICAR.

La SICAR peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans les formes requises pour la modification des présents Statuts de la SICAR, sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.

La SICAR sera dissoute à l'échéance de la Durée de la SICAR. L'Associé Commandité peut également, de sa propre initiative, dissoudre la SICAR à toute date antérieure, sous réserve du Consentement Spécial des Investisseurs.

Par ailleurs, la SICAR sera dissoute si l'un (1) des événements suivants vient à se produire:

(a) en cas de retrait définitif de l'inscription de la SICAR sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque agréées tenue par la CSSF;

(b) si le montant du capital social de la SICAR reste inférieur à 1.000.000 EUR (un million d'euro) pendant 120 (cent vingt) jours;

(c) si le contrat entre le Dépositaire et la SICAR a été résilié par l'une des parties et qu'aucun nouveau dépositaire n'a été proposé par la SICAR;

(d) si l'Associé Commandité est dissous ou fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation, si l'Associé Commandité cesse d'exister pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas, la SICAR n'est pas dissoute si les Associés Commanditaires décident à l'unanimité de la poursuite de la SICAR et du transfert de sa gestion au profit d'un nouvel

associé commandité. Tout nouvel associé commandité est tenu de respecter les règles qui ont été acceptées par l'Associé Commandité actuel. Le Dépositaire doit être tenu informé.

Art. 7. Responsabilité.

L'Associé Commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées avec les actifs de la SICAR. Les associés commanditaires ne sont responsables des dettes qu'à concurrence de leur participation au capital de la SICAR.

Art. 8. Capital social.

Le capital social de la SICAR est à tout moment égal à la valeur de ses actifs nets.

Le capital social de la SICAR est représenté par les catégories d'actions suivantes:

(i) L'Action de Commandité est l'action souscrite au moment de la constitution de la SICAR par l'Associé Commandité en sa qualité d'associé indéfiniment responsable de la SICAR. Celle-ci ne lui confère aucun avantage économique tel que le paiement de dividendes ou la distribution, le cas échéant, d'un boni de liquidation;

(ii) Les actions de catégorie A sont des actions préférentielles qui confèrent à leurs porteurs un droit à percevoir le Rendement Préférentiel et leur part des plus-values réalisées par la SICAR au-delà du Rendement Préférentiel;

(iii) Les actions de catégorie C sont des actions ordinaires qui confèrent à leurs porteurs un droit à leur part de capital réalisée par la SICAR sous réserve du paiement du Rendement Préférentiel; et

(iv) Les actions de catégorie D sont des actions émises en cas de défaut de paiement par un Associé Commanditaire des montants dus en vertu d'un Tirage Supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 9 des présents Statuts de la SICAR. Aucun droit de vote n'est attaché aux actions de catégorie D qui ne sont pas cessibles mais confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir un dividende préférentiel et recouvrable d'une valeur égale à 0,001 % (un millième) de la valeur d'émission des actions de catégorie D.

A la date de conversion, le capital social de la SICAR est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 1 (une) Action de Commandité sans valeur nominale attribuée à l'Associé Commandité, 309 (trois cent neuf) actions ordinaires sans valeur nominale.

L'Associé Commandité a la faculté de créer des catégories d'actions supplémentaires conformément aux dispositions prévues et sous réserve des conditions fixées par la Loi de 1915.

Chaque Action de Commandité, action de catégorie A ou action de catégorie C confère un (1) droit de vote lors de toute assemblée des actionnaires et, le cas échéant, pour chaque catégorie d'actions, lors des assemblées distinctes des porteurs d'actions de chacune de ces catégories. Il est possible d'émettre des fractions d'actions jusqu'à 3 (trois) décimales après la virgule, auxquelles sont attachés des droits proportionnels à la fraction d'action qu'elles représentent, mais ne s'accompagnent d'aucun droit de vote, sauf si leur nombre est tel que ces fractions représentent une action entière, auquel cas elles confèrent à leur porteur un droit de vote. Aucun compartiment ne sera créé par l'Associé Commandité.

Le capital minimum de la SICAR, qui doit être atteint dans un délai de 12 (douze) mois à compter de l'agrément de la SICAR conformément aux lois luxembourgeoises applicables, ne doit pas être inférieur à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) comme l'exige la Loi de 2004.

Art. 9. Emission d'actions.

Des personnes peuvent être admises en tant qu'Associés Commanditaires par l'Associé Commandité à tout moment jusqu'à la Date de Clôture Finale incluse, à condition d'avoir signé et remis à l'Associé Commandité un Contrat de Souscription. L'acceptation par l'Associé Commandité d'un Contrat de Souscription (ou, si le Contrat de Souscription est accepté par l'Associé Commandité sous réserve de la réception par la SICAR du Premier Tirage du demandeur) fait du demandeur en question un Associé Commanditaire de la SICAR et, suite à cette acceptation (ou, le cas échéant, à la réception par la SICAR du Premier Tirage), le demandeur jouit de tous les droits et doit honorer toutes les obligations qui incombent à un Investisseur comme décrit dans le Prospectus de la SICAR et les Statuts de la SICAR. Sauf conformément aux dispositions prévues dans le Prospectus de la SICAR (y compris, aux fins de lever toute ambiguïté, l'article 9 du Prospectus de la SICAR), aucune autre personne ne peut être admise en qualité d'Associé Commanditaire après la Date de Clôture Finale.

La souscription d'actions de catégorie C est uniquement ouverte au Comité d'Investissement, au Fondateur et à toute Personne désignée par l'Associé Commandité.

Aucune autre Action de Commandité ne sera émise.

Sauf dispositions contraires prévues aux présentes ou dans le Prospectus de la SICAR, aucun droit de souscription préférentiel ne s'applique.

Les Associés Commanditaires existants peuvent être autorisés, à l'entière discrétion de l'Associé Commandité, à augmenter le montant de leurs Engagements à tout moment jusqu'à la Date de Clôture Finale incluse à condition qu'ils signent et remettent à l'Associé Commandité, chacun à titre individuel, un nouveau Contrat de Souscription relatif à cette augmentation de leur Engagement. Ces Associés Commanditaires seront considérés, au sens du Prospectus de la SICAR, comme des Investisseurs Ultérieurs s'agissant du montant ainsi revu à la hausse de leurs Engagements.

Le montant d'Engagement minimum est de 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) pour les investisseurs individuels (y compris les family offices) et de 10.000.000,- (dix millions d'euros) pour les investisseurs institutionnels. L'Associé Commandité se réserve toutefois le droit d'accepter des Engagements d'un montant inférieur.

Art. 10. Engagements des Associés Commanditaires - Premier tirage - Tirages subséquents.

Il est demandé à chaque Investisseur de s'engager pour un montant en capital (en euro) qui sera tiré à la discrétion absolue de l'Associé Commandité à des fins de placement pendant toute la Durée de la SICAR.

En s'engageant à souscrire, chaque Associé Commanditaire s'oblige irrévocablement à souscrire à ses actions et à effectuer les paiements relatifs aux appels de fonds émis par l'Associé Commandité dans les limites de ses Engagements Non Tirés. En conséquence, tout délai ou retard de paiement peut être sanctionné comme prévu à l'article 16.

La souscription de chaque Associé Commanditaire inclura un premier tirage, jusqu'à hauteur de 2% de son Engagement et des tirages subséquents décidés par l'Associé Commandité dans les conditions décrites plus précisément dans le Prospectus de la SICAR.

Si un Associé Commanditaire ne paie pas à la SICAR tout montant revenant à celle-ci, l'Associé Commandité sera habilité à mettre en œuvre les recours prévus dans le Prospectus de la SICAR.

Art. 11. Associés Commanditaires.

La détention des actions est exclusivement réservée à des "Investisseurs Avertis" tels que définis à l'article 2 de la Loi de 2004.

L'Associé Commandité a le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il juge nécessaires aux fins notamment de s'assurer que (i) aucune action de la SICAR n'est acquise ou détenue par (a) une personne en violation des présents Statuts de la SICAR, du Prospectus de la SICAR, des lois ou des exigences de tout pays ou toute autorité gouvernementale ou (b) par une personne dans des circonstances qui, de l'avis de l'Associé Commandité, pourraient occasionner, pour la SICAR, une obligation fiscale à acquitter ou un préjudice financier dont la SICAR n'aurait autrement pas eu à acquitter ou à subir.

A cet égard, l'Associé Commandité peut:

(a) refuser d'émettre toute action et refuser d'enregistrer tout Transfert d'une action lorsqu'il lui apparaît que, suite à cet enregistrement ou ce Transfert, la propriété ou l'usufruit de cette action appartiendra ou pourrait appartenir à une personne à laquelle il est interdit de détenir des actions de la SICAR;

(b) à tout moment, demander à une personne dont le nom figure au registre des actionnaires de lui transmettre des informations, avec déclaration sous serment, qu'il juge nécessaires pour déterminer si la propriété ou l'usufruit des actions de cet Associé Commanditaire se trouve ou se trouvera entre les mains d'une personne à laquelle il est interdit de détenir des actions de la SICAR; et

(c) lorsqu'il apparaît à la SICAR qu'une personne à laquelle il est interdit de détenir des actions de la SICAR est le propriétaire ou l'usufruitier d'actions ou détient des actions, faire procéder au rachat obligatoire par la SICAR de toutes les actions détenues par cet Associé Commanditaire selon les modalités prévues à l'article 15 des présents Statuts de la SICAR.

Art. 12. Forme des actions / Registre des actionnaires.

Les actions seront exclusivement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises par la SICAR sont inscrites dans le registre des actionnaires tenu par l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert. Ce registre contient le nom et l'adresse de chaque Associé Commanditaire, ainsi que le nombre d'actions en sa possession et, le cas échéant, la date de leur Transfert. Tout Transfert de propriété ne devient effectif qu'après son inscription au registre des actionnaires de la SICAR.

L'inscription du nom d'un Associé Commanditaire dans le registre des actionnaires constitue la preuve de son droit de propriété sur ces actions nominatives. L'Associé Commanditaire recevra une confirmation écrite de sa propriété des actions. Des certificats représentatifs des actions seront délivrés uniquement sur demande écrite adressée à l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert par l'Associé Commanditaire concerné.

L'Associé Commanditaire peut, à tout moment, faire modifier son adresse qui figure au registre des actionnaires, moyennant une notification écrite envoyée au siège social de la SICAR ou à toute autre adresse déterminée par la SICAR.

Les actions sont indivisibles vis-à-vis de la SICAR, qui n'autorise qu'un seul propriétaire par action.

Art. 13. Droit de vote.

Chaque action entière donne à son porteur le droit à un vote, sous réserve de dispositions contraires dans les Statuts de la SICAR. Sauf dispositions contraires des présents Statuts de la SICAR, l'accord de l'Associé Commandité est obligatoire pour valider l'adoption d'une décision des actionnaires.

Art. 14. Transfert des Actions.

Les Transferts d'actions de la SICAR, qu'ils soient directs ou indirects, volontaires ou involontaires (y compris sans s'y limiter, les Transferts au profit d'une Société Affiliée) ne sont pas valables:

(a) si le cessionnaire n'est pas un Investisseur Averti; ou

(b) si ce Transfert entraîne une infraction à l'une des dispositions du Prospectus de la SICAR, des Statuts de la SICAR ou à l'une des lois en vigueur ou à toute autre réglementation, en ce compris les lois luxembourgeoises sur les titres ainsi que les lois fédérales et étatiques des Etats-Unis d'Amérique relatives à l'enregistrement des offres publiques de titres; ou

(c) si, suite à ce Transfert, la SICAR ou l'Associé Commandité est tenu de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu de la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940 (United States Investment Company Act of 1940) telle qu'elle a été modifiée; ou

(d) si, suite à ce Transfert, les Actifs de la SICAR sont considérés comme Plan Assets au sens d'ERISA; ou

(e) si, du fait de ce Transfert, la SICAR est considérée comme une association imposable en tant que société aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des Etats-Unis ou si la SICAR est considérée comme une société de personnes cotée aux fins de l'impôt sur les bénéfices des sociétés aux Etats-Unis.

a) Transfert de l'Action de Commandité

L'Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité n'est nullement cessible à quelque personne que ce soit, sans l'accord des actionnaires réunis en assemblée générale et conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les modifications des Statuts de la SICAR; étant entendu cependant que l'Associé Commandité puisse, à ses frais, et sans l'accord des Associés Commanditaires, transférer son Action de Commandité à l'un de ses Affiliés dans le respect des lois en vigueur, sous réserve de l'autorisation préalable de la CSSF.

Dans l'hypothèse d'un Transfert de son Action de Commandité en sa qualité d'Associé Commandité de la SICAR, le cessionnaire viendra remplacer l'Associé Commandité et sera admis par la SICAR en tant qu'associé commandité de la SICAR en vertu des lois en vigueur et avec l'accord préalable de la CSSF. Immédiatement après, l'associé commandité nouvellement substitué est autorisé et sera tenu de poursuivre les activités de la SICAR.

b) Lettre de Notification

En cas de projet de Transfert des actions de catégorie A ou C, le cédant doit en informer l'Associé Commandité par courrier recommandé avec accusé de réception (la Lettre de Notification), en précisant le nom complet, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire, le numéro d'identification du cédant, le nombre d'actions que le cédant envisage de transférer (les Actions Proposées), ainsi que le prix envisagé des Actions Proposées.

c) Transferts sans restrictions

A condition que le cédant adresse une Lettre de Notification à l'Associé Commandité au plus tard dans les 15 (quinze) Jours Ouvrables qui précèdent le Transfert envisagé, tout Transfert d'actions de catégorie A par un Associé Commanditaire à un Affilié de cet Associé Commanditaire n'est soumis à aucune restriction. L'Associé Commandité dispose toutefois du droit d'interdire tout Transfert susceptible d'engendrer un problème de nature réglementaire et/ou fiscale pour la SICAR, l'Associé Commandité ou l'un des Associés Commanditaires ou qui ne serait pas dans l'intérêt du FCPR.

En cas de deux (2) Transferts successifs ou plus pour une même participation dans la SICAR au profit d'Affiliés, tout Transfert intervenant après le premier Transfert ne comportera aucune restriction uniquement si le cessionnaire envisagé est un Affilié du cédant dans le cadre du premier Transfert.

Pour chaque Transfert au profit d'un Affilié si, à tout moment, le cessionnaire en question cesse d'être un Affilié du cédant, le cessionnaire devra, sauf autorisation écrite de l'Associé Commandité, restituer au cédant, dès que possible, l'ensemble des actions de la SICAR qui lui ont été ainsi transférées.

d) Autorisation préalable

Durant toute la Durée de la SICAR, les Transferts d'actions de catégorie A ou C à toute Personne, à l'exception des Transferts visés au paragraphe c) du présent article 14, pour quelque motif que ce soit, seront soumis à l'autorisation préalable écrite de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité dispose de 20 (vingt) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Lettre de Notification pour décider d'approuver ou de refuser et signifier sa décision au cédant. L'Associé Commandité a toute latitude pour prendre cette décision; il n'est tenu par aucune restriction et n'est pas obligé de motiver sa décision.

En cas d'approbation, la finalisation du Transfert des actions intervient dans un délai de 20 (vingt) Jours Ouvrables après la notification de cette approbation ou à l'expiration de la période de 20 (vingt) Jours Ouvrables prévue au paragraphe ci-dessus.

e) Dédommagement

Le cédant remboursera à l'Associé Commandité tous les frais raisonnables occasionnés par un Transfert. L'Associé Commandité peut également recevoir un dédommagement de la part du cédant, négocié sur la base d'un accord mutuel, si ce dernier demande à l'Associé Commandité de l'aider à trouver un cessionnaire pour ses actions,

f) Divers

Si un Transfert d'actions intervient avant que tous les Tirages Supplémentaires aient été appelés, les obligations relatives à l'Engagement Non Tiré correspondant à ces actions seront automatiquement transférées par le cédant, avec les actions concernées. Ainsi, une fois les procédures susvisées accomplies, le cessionnaire devient le propriétaire des actions qu'il souhaite acquérir uniquement après (i) avoir signé un Contrat de Transfert, dont les modalités l'obligent de manière

irrévocable à s'acquitter des Engagements Non Tirés attachés aux actions de la SICAR qu'il a acquises et (ii) avoir acquis la participation correspondante du cédant dans le FCPR.

Art. 15. Rachat d'actions - Conversion d'actions.

Un Associé Commanditaire ne peut pas, de son propre chef, demander à la SICAR de racheter ses actions.

La SICAR peut cependant racheter les actions de la SICAR dès lors que l'Associé Commandité considère un tel rachat comme étant dans l'intérêt de la SICAR.

Aucun rachat d'actions ne peut être effectué si, du fait de ce rachat, le capital social de la SICAR tomberait sous le seuil du capital social minimum imposé par la Loi de 2004.

Dès lors qu'une décision de rachat d'actions est prise par l'Associé Commandité, ce rachat s'opère pour le montant et dans les conditions spécifiées par l'Associé Commandité dans une notice adressée aux actionnaires dans les limites posées par les Statuts de la SICAR. Cette notice précisera le nombre d'actions à racheter, le prix de rachat qui sera égal à la Valeur et la date de rachat telle que déterminée par l'Associé Commandité.

Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la SICAR sur le compte bancaire indiqué par l'actionnaire concerné dans un délai qui sera déterminé par l'Associé Commandité, ce délai ne pouvant excéder 10 (dix) Jours Ouvrables après la date de rachat, à condition que les certificats d'actions (le cas échéant) et les autres documents de transferts relatifs à ces actions rachetées aient été reçus par la SICAR.

Par ailleurs, la SICAR rachètera les actions de la SICAR de manière obligatoire si un Associé Commanditaire cesse d'être, ou s'avère ne pas être, un Investisseur Averti.

En cas de rachat obligatoire, le prix de rachat sera égal au prix de souscription acquitté en son temps par l'Associé Commanditaire qui a été contraint au rachat. Cependant, si l'Associé Commandité considère que la Valeur Nette d'Inventaire a augmenté ou diminué de manière significative depuis la souscription faite par l'actionnaire concerné, l'Associé Commandité peut modifier le prix de rachat et opter pour un prix calculé en fonction de la Valeur des actions de la SICAR en question à la date de rachat concernée.

La SICAR peut également racheter les actions de la SICAR en cas de défaut de paiement d'un Associé Commanditaire des montants dus au titre d'un Tirage Supplémentaire selon les conditions prévues à l'article 8 du Prospectus de la SICAR.

Les actions de la SICAR rachetées par la SICAR seront annulées.

La SICAR peut également racheter des fractions d'actions.

Les conversions d'actions de la SICAR d'une catégorie en une autre catégorie ne sont pas autorisés sauf en cas de défaut de paiement tel que prévu à l'article 8 du Prospectus de la SICAR.

Art. 16. Retards ou défauts de paiement.

Si un Associé Commanditaire (l'Investisseur Défaillant) n'effectue pas tout ou partie du paiement d'un montant appelé par la Société de Gestion ou l'Associé Commandité à la date de paiement arrêtée par la Société de Gestion ou l'Associé Commandité, y compris s'agissant du Premier Tirage, le Premier Paiement, le Paiement Supplémentaire ou, le cas échéant, la Prime de Souscription ou la Prime sur Commission, ou encore tout montant appelé par la Société de Gestion en rapport avec le FCPR (le Montant Exigible), l'Associé Commandité peut envoyer une injonction de payer (l'Avis de Défaut) à l'Investisseur Défaillant et procéder comme suit:

Sous réserve des dispositions du paragraphe (b) ci-dessous, l'Associé Commandité est autorisé à (i) suspendre le droit de l'Investisseur Défaillant à percevoir les distributions de toute nature jusqu'à la Date de Liquidation Finale, (ii) à suspendre le droit de l'Investisseur Défaillant à participer à tout vote des actionnaires et (iii) le cas échéant, de suspendre l'Investisseur Défaillant de ses fonctions en tant que membre du Comité des Investisseurs.

En outre, tout retard dans le paiement de sommes dues en rapport avec tout Montant Exigible entraîne automatiquement et sans autre formalité, le paiement, au FCPR ou à la SICAR selon le cas, d'intérêts (les Intérêts Courus) calculés prorata temporis sur la base du taux Euribor à trois (3) mois (taux le plus récent publié à la Date de Paiement) majoré de 500 points de base, entre la date de paiement arrêtée par la Société de Gestion ou l'Associé Commandité selon le cas (ou si avant, la date de conversion de la Participation de l'Investisseur Défaillant en actions de catégorie D, la date du Transfert ou la date d'annulation de la Participation de cet Investisseur Défaillant comme mentionné ci-dessous, qui afin d'exclure toute ambiguïté ne saurait inclure le transfert de la Participation de l'Investisseur Défaillant à un cessionnaire désigné par l'Investisseur Défaillant) jusqu'à la réception effective du paiement du Montant Exigible par le FCPR ou la SICAR selon le cas, sans préjudice de toute action que l'Associé Commandité peut intenter pour son propre compte, au nom de la SICAR, du Dépositaire ou des autres Associés Commanditaires ou que la Société de Gestion peut intenter pour son propre compte, au nom du FCPR ou du dépositaire du FCPR à l'encontre de l'Investisseur Défaillant et sans préjudice du droit de l'Associé Commandité décrit ci-dessous de vendre les actions de l'Associé Commanditaire en question.

S'il est remédié au défaut de paiement dans les 30 jours qui suivent l'envoi de l'Avis de Défaut, soit par le paiement du Montant Exigible et des Intérêts Courus, et/ou parce que l'Investisseur Défaillant a remédié à son défaut de paiement en vertu du Prospectus de la SICAR et des Statuts du FCPR, l'Investisseur Défaillant peut recouvrer (i) ses droits à recevoir les distributions effectuées, y compris toutes les distributions effectuées entre la date de paiement arrêtée par l'Associé

Commandité et la date à laquelle il a remédié à son défaut de paiement, (ii) ses droits à participer aux votes des actionnaires et (iii) ses droits, le cas échéant, en tant que membre du Comité des Investisseurs.

Sans préjudice de toute action que l'Associé Commandité peut tenter pour son propre compte, au nom de la SICAR, du Dépositaire ou des autres Associés Commanditaires ou que la Société de Gestion peut tenter pour son propre compte, au nom du FCPR ou du dépositaire du FCPR à l'encontre de l'Investisseur Défaillant, y compris lorsque l'exercice de l'une des options décrites ci-dessous ne permet pas à l'Associé Commandité, à la Société de Gestion, à la SICAR, au FCPR, au Dépositaire, au dépositaire du FCPR ou aux autres Associés Commanditaires d'être entièrement indemnisés des dommages causés par le défaut de paiement de l'Investisseur Défaillant et s'il n'est pas remédié au défaut de paiement en vertu des dispositions prévues dans le Prospectus de la SICAR et dans les Statuts de la SICAR et/ou dans les Statuts du FCPR dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi de l'Avis de Défaut, l'Associé Commandité a le droit (sans y être obligé), à tout moment après l'expiration de ce délai de 30 jours, de prendre l'une des mesures a, b ou c suivantes:

(a) Les actions de la SICAR détenues par l'Investisseur Défaillant (la Participation de l'Investisseur Défaillant) peuvent être transférées en tout ou partie à un ou plusieurs autres Associé(s) Commanditaire(s) (détenant des actions de même catégorie que l'Investisseur Défaillant) ou à un ou plusieurs tiers à la fin de la période de 30 jours qui suit la date à laquelle l'Avis de Défaut a été envoyé. Le(s) cessionnaire(s) doit(vent) être désigné(s) par l'Investisseur Défaillant au cours de cette période, étant entendu que cette période peut être prorogée par l'Associé Commandité. Tout Transfert ainsi envisagé sera soumis aux dispositions prévues à l'article 14 des présents Statuts de la SICAR, en particulier s'agissant de l'autorisation préalable requise de l'Associé Commandité, et doit permettre de remédier au défaut de paiement concerné, notamment en garantissant le versement du Montant Exigible et des Intérêts Courus. Si l'Investisseur Défaillant et son (es) cessionnaire(s) désigné(s) conviennent d'un prix, la Participation de l'Investisseur Défaillant sera ainsi transférée au prix convenu.

Si (i) l'Investisseur Défaillant et son(es) cessionnaire(s) désigné(s) ne parviennent pas à s'entendre sur un prix, (ii) l'Investisseur Défaillant n'a pas désigné de cessionnaire(s) dans les délais requis, (iii) conformément à l'article 14 des présents Statuts de la SICAR, l'Associé Commandité n'a pas donné son aval au Transfert des actions au bénéfice du(es) cessionnaire(s) désigné(s) par l'Investisseur Défaillant ou (iv) tout ou partie de la Participation de l'Investisseur Défaillant n'est pas vendue pour tout autre motif que ce soit, l'Associé Commandité peut soit désigner un ou plusieurs acheteur(s), dans ce cas la Participation de l'Investisseur Défaillant peut être transférée moyennant le(s) prix déterminé(s) par l'Associé Commandité (qui, en fixant ce prix, devra agir dans l'intérêt de la SICAR et des Investisseurs non défaillants), soit vendre la Participation de l'Investisseur Défaillant par voie d'adjudication.

La responsabilité de l'Associé Commandité ou de tout Associé Commanditaire ne pourra être engagée vis-à-vis d'un Investisseur Défaillant dont les actions ont été transférées ou de tout Associé Commanditaire achetant lesdites actions en vertu du présent article 16.

L'Associé Commandité commencera par déduire du produit net de la cession des actions le Montant Exigible et les Intérêts Courus accumulés jusqu'à la date effective de paiement du produit net du Transfert des actions. L'Associé Commandité déduira ensuite, pour son propre compte et pour celui de la SICAR, du Dépositaire et des autres Associés Commanditaires, un montant correspondant à l'ensemble des dépenses engagées ou des dommages subis par eux, par le FCPR, par la Société de Gestion ou par le dépositaire du FCPR en raison du défaut de l'Investisseur Défaillant à s'acquitter du Montant Exigible. L'Investisseur Défaillant percevra, le cas échéant, le solde à condition qu'il ait remis à l'Associé Commandité ou au Dépositaire tous les documents requis, y compris la confirmation selon laquelle l'Investisseur Défaillant n'a aucune réclamation à faire à l'encontre de l'Associé Commandité, de la SICAR, de la Société de Gestion ou du FCPR. Si le solde est négatif, l'Associé Commandité sera libre d'intenter toute action afin de percevoir le montant qui resterait dû par l'Investisseur Défaillant à l'Associé Commandité, la SICAR, le Dépositaire et les autres Associés Commanditaires.

Dans l'éventualité d'un Transfert, l'inscription correspondante de l'Investisseur Défaillant au registre des actionnaires de la SICAR sera automatiquement supprimée. L'acquéreur désigné deviendra le propriétaire des actions uniquement après avoir signé un Contrat de Transfert l'obligeant à payer le solde des Engagements Non Tirés attachés aux actions qu'il vient d'acquérir et à acheter la participation de l'Investisseur Défaillant dans le FCPR. L'Investisseur Défaillant nomme par les présentes et de manière irrévocable l'Associé Commandité comme son mandataire irrévocable pour procéder au transfert de sa Participation d'Investisseur Défaillant en son nom dans ces circonstances, et notamment pour signer tout document ou accomplir toute formalité nécessaire ou souhaitable pour l'exécution du transfert de sa Participation d'Investisseur Défaillant.

(b) L'Associé Commandité a le droit, à son entière discrétion, de limiter les droits attachés à tout ou partie des actions détenues par l'Investisseur Défaillant; il est cependant précisé que dans cette hypothèse et aux fins du présent article 16, lesdites actions seront converties en actions de catégorie D et toute action de catégorie D sera considérée comme ayant été émise pour un prix de EUR 1 (un euro) par action. Ces actions de catégorie D ne donneront droit à recevoir des distributions que pour un montant égal au montant déjà libéré, en ce qui concerne les actions détenues par l'Investisseur Défaillant à la date de paiement arrêtée par l'Associé Commandité (A) après déduction (i) de tout Montant Exigible, (ii) de tous les Intérêts Courus accumulés jusqu'à la date effective de la nouvelle dénomination des actions, (iii) d'un montant correspondant à tous les frais occasionnés ou les dommages subis par l'Associé Commandité, la Société de Gestion, la SICAR, le FCPR, le Dépositaire, le dépositaire du FCPR ou les autres Associés Commanditaires en raison du manquement de l'Investisseur Défaillant à s'acquitter du Montant Exigible et (iv) d'un montant égal à la part de la Commission de Gestion correspondant à l'Engagement de l'Investisseur Défaillant et qui aurait dû être payée par cet Investisseur Défaillant pendant

la Durée de la SICAR, et (B) pendant la période de liquidation de la SICAR, à la condition exclusive que la SICAR ait entièrement payé les montants libérés relatifs aux actions émises au profit des autres Associés Commanditaires et versé aux actionnaires de la catégorie A leur Rendement Préférentiel. Les actions de catégorie D ne donneront droit à percevoir aucune autre distribution, y compris aucun Rendement Préférentiel autre que le dividende préférentiel et recouvrable égal à 0,001 % (un millième) de la valeur d'émission des actions de catégorie D. Les actionnaires de la catégorie D ne peuvent participer aux votes des actionnaires et leur Engagement ne sera pas inclus comme une partie des Engagements Totaux pour les besoins de tout vote des actionnaires. A l'issue du changement de dénomination des actions en actions de catégorie D tel que décrit ci-dessus, l'Investisseur Défaillant sera déchargé de toute obligation de paiement lors des Tirages Supplémentaires à venir, à l'exception de tout Tirage Supplémentaire appelé en vertu de l'Article 26 des présents Statuts de la SICAR et son Engagement sera considéré comme équivalent au montant libéré des actions qu'il détenait avant la conversion de ces actions en actions de catégorie D.

(c) L'Associé Commandité peut, à son entière discrétion, faire en sorte que la SICAR rachète, par annulation des actions, tout ou partie de la Participation d'un Investisseur Défaillant comme exposé ci-dessous. Le prix auquel les actions sont rachetées par voie d'annulation par la SICAR sera le plus bas des deux (2) montants suivants: (i) 50 % (cinquante pour cent) des sommes effectivement payées par l'Investisseur Défaillant à la SICAR (hors Prime de Souscription, Prime sur Commission ou Intérêts Courus) ou (ii) 50 % (cinquante pour cent) de la Valeur connue des actions détenues par l'Investisseur Défaillant, au choix de l'Associé Commandité, soit à la date de paiement arrêtée par l'Associé Commandité soit à la date de rachat par la SICAR (le Prix de Rachat) pour autant que ce Prix de Rachat soit positif (dans le cas contraire, le Prix de Rachat sera de EUR 1 (un euro)). Le Prix de Rachat sera payé pendant la période de liquidation de la SICAR après que la SICAR aura entièrement payé les montants libérés afférents aux actions émises au profit des autres Associés Commanditaires et qu'elle aura versé aux actionnaires de la catégorie A leur Rendement Préférentiel. Les actions ainsi rachetées par la SICAR seront annulées. L'Associé Commandité peut déduire du Prix de Rachat le Montant Exigible, les Intérêts Courus accumulés jusqu'à la date de rachat ainsi que toutes les dépenses occasionnées ou les dommages subis par l'Associé Commandité, la Société de Gestion, la SICAR, le FCPR, le Dépositaire, le dépositaire du FCPR et les autres Associés Commanditaires en raison du manquement de l'Investisseur Défaillant à acquitter le Montant Exigible. L'Investisseur Défaillant recevra, le cas échéant, tout solde positif restant. Si le solde est négatif, l'Associé Commandité sera libre d'intenter toute action afin de percevoir le montant qui resterait dû par l'Investisseur Défaillant à l'Associé Commandité, la SICAR, le Dépositaire et les autres Associés Commanditaires.

En tout état de cause, indépendamment de l'option ou des options choisie(s) par l'Associé Commandité, le Total des Engagements Non Tirés et le Total des Engagements peuvent être, le cas échéant, ajustés en conséquence. Toutes les distributions qui n'ont pas été payées à l'Investisseur Défaillant conformément au paragraphe précédent seront conservées par la SICAR.

Aucun droit, pouvoir ou recours conféré à la SICAR et à l'Associé Commandité à l'encontre d'un Investisseur Défaillant au présent article 16 n'aura de caractère exclusif et chacun de ces droits, pouvoirs ou recours se cumulera et viendra en complément de tout autre droit, pouvoir ou recours, que celui-ci soit conféré en vertu du présent article 16 ou ultérieurement acquis en vertu de la loi. Aucun usage entre l'Associé Commandité et tout Investisseur Défaillant ni aucun retard dans l'exercice d'un de ces droits, pouvoirs ou recours ne sera considéré comme l'abandon d'un tel droit, pouvoir ou recours ni ne saurait autrement porter préjudice à un tel droit, pouvoir ou recours. Afin d'éviter toute ambiguïté, l'Associé Commandité peut appeler un Tirage Supplémentaire auprès des autres Associés Commanditaires à l'exclusion de l'Investisseur Défaillant selon ce qu'il jugera nécessaire afin de compenser toute insuffisance dans les fonds disponibles pour les Investissements.

Art. 17. Valeur.

Afin de calculer la Valeur des actions de catégorie A et C, les Investissements détenus par la SICAR seront évalués par l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert sous la responsabilité de l'Associé Commandité en fonction de critères conformes aux lignes directrices internationales d'évaluation en matière de capital-investissement et de capital-risque (IPEV) énoncées par l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), la British Venture Capital Association (BVCA) et l'European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA). La valeur de tous les Investissements se fonde sur leur juste valeur de marché estimée de bonne foi.

La valeur de l'ensemble des Investissements sera convertie en euro au taux de change en vigueur au Luxembourg à la date d'évaluation.

L'évaluation du portefeuille sera communiquée au Réviseur d'Entreprises par l'Associé Commandité au moins deux fois par an, avant le calcul de la Valeur des actions comme détaillé plus précisément dans le Prospectus de la SICAR.

Les Valeurs des actions seront arrêtées par l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert, sous la responsabilité de l'Associé Commandité, tous les 6 (six) mois, au 30 juin et au 31 décembre. L'Associé Commandité peut demander à l'Agent Administratif, de Registre et de Transfert de calculer ces Valeurs avec une périodicité plus fréquente à des fins de rachat d'actions.

La Valeur de chaque catégorie d'actions de la SICAR est déterminée en calculant le montant qui aurait été distribué au titre de chaque catégorie d'actions, conformément à l'article 10.1 du Prospectus de la SICAR, si tous les Investissements avaient été vendus à la date d'évaluation, à un prix égal aux valeurs déterminées conformément à l'article 13 du Prospectus

de la SICAR, ce montant étant divisé par le nombre d'actions émises dans la catégorie concernée. La Valeur par action sera calculée jusqu'à trois (3) décimales après la virgule.

Les Valeurs des actions seront envoyées aux Associés Commanditaires dans un délai maximum de 120 (cent vingt) jours à compter de chaque date d'évaluation (30 juin et 31 décembre).

Art. 18. Suspension du calcul de la Valeur.

L'Associé Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur:

(a) en cas de situation d'urgence à l'issue de laquelle il est impossible pour la SICAR de procéder à la cession ou à la valorisation d'une part importante de ses actifs;

(b) en cas d'indisponibilité des moyens de communication normalement employés pour calculer le prix ou la valeur des investissements, des titres ou tout autre cours de marché; et

(c) pendant toute la période au cours de laquelle l'un des principaux marchés ou places boursières sur lequel(le)s une part importante des investissements de la SICAR est cotée ou négociée, est fermé(e) pour une raison autre que des congés ordinaires ou pendant toute période au cours de laquelle les transactions sur ces mêmes marchés et places boursières sont limitées ou suspendues.

Tout Associé Commanditaire ayant demandé à connaître la Valeur sera informé d'une telle suspension par l'Associé Commandité.

Art. 19. Gérant de la SICAR.

La SICAR est gérée par l'Associé Commandité en sa qualité d'associé gérant commandité de la SICAR. Les Associés Commanditaires ne peuvent ni prendre part ni intervenir dans la gestion de la SICAR.

L'Associé Commandité exercera ses fonctions conformément aux dispositions prévues dans l'article 16.1 du Prospectus de la SICAR.

Art. 20. Pouvoirs.

Sauf disposition contraire prévue de la Loi de 1915 ou des présents Statuts de la SICAR, l'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte d'administration et de disposition de la SICAR.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts de la SICAR relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

En particulier, sous réserve des restrictions contenues dans le Prospectus de la SICAR et dans la Loi de 1915, l'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour mettre en œuvre la Politique d'Investissement et pour assurer la direction et la conduite des affaires de la SICAR et gérer les Investissements pour le compte de la SICAR en vue d'accomplir la Politique d'Investissement. L'Associé Commandité aura toute latitude et tout pouvoir, toute autorité et tout droit pour représenter et engager la SICAR.

Les Investissements de la SICAR pourront être effectués de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales, tel que décidé à tout moment par l'Associé Commandité décidera au besoin. Toute référence dans les présents Statuts de la SICAR aux termes "Investissements" et "actifs" désigne soit les investissements réalisés et les actifs détenus directement, soit les investissements réalisés et les actifs détenus indirectement par les filiales susmentionnées, selon le cas.

Les Associés Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la SICAR de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales.

Art. 21. Délégation de pouvoirs.

L'Associé Commandité peut, à l'occasion et sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc chargés de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité peut notamment créer, à tout moment, un ou plusieurs comités et déléguer certaines de ses attributions à ces comités.

L'Associé Commandité détermine les pouvoirs, les obligations et la rémunération (le cas échéant) de son(es) mandataire(s) et/ou de ces comités, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions nécessaires à leur nomination.

Art. 22. Révocation de l'Associé Commandité.

En cas de Faute de l'Associé Commandité causant un préjudice substantiel aux intérêts économiques de la SICAR tel qu'établi par un tribunal de première instance luxembourgeois (sans préjudice de la possibilité pour l'Associé Commandité de recouvrer ses droits par le biais d'une procédure d'appel), les Associés Commanditaires (à l'exclusion des Fondateurs) dont les Engagements cumulés représentent au moins 2/3 (deux tiers) des Engagements Totaux (à l'exclusion de la fraction des Engagements Totaux correspondants aux Engagements des Fondateurs) (les Investisseurs Plaignants) peuvent envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'Associé Commandité par laquelle ils déclarent la Faute (la Lettre de Réclamation) et demandent à l'Associé Commandité de réparer ou de proposer une solution pour réparer les conséquences substantiellement préjudiciables d'une telle Faute sur les intérêts économiques de la SICAR.

L'Associé Commandité dispose de 15 (quinze) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Lettre de Réclamation pour informer les Associés Commanditaires par lettre recommandée avec accusé de réception (la Lettre de Réponse) (i) des mesures prises pour réparer les conséquences dommageables susmentionnées ou (ii) de la solution proposée en réparation.

Les Associés Commanditaires (à l'exclusion des Fondateurs) disposent de 15 (quinze) Jours Ouvrables à compter de la réception de la Lettre de Réponse pour notifier à l'Associé Commandité par lettre recommandée avec accusé de réception soit (i) qu'ils acceptent par consentement des Associés Commanditaires (à l'exclusion des Fondateurs) représentant au moins 2/3 (deux tiers) des Engagements Totaux (à l'exclusion de la fraction des Engagements Totaux correspondants aux Engagements des Fondateurs) les mesures prises ou la solution proposée soit (ii) qu'ils refusent les mesures prises ou la solution proposée.

Si les Associés Commanditaires refusent les mesures prises ou la solution proposée, les Investisseurs Plaignants peuvent demander, dans la lettre recommandée avec accusé de réception dont il est question dans le paragraphe précédent, à ce que l'Associé Commandité propose aux Associés Commanditaires, dans un délai maximum de 2 (deux) mois à compter de la réception de la lettre recommandée susmentionnée, une des options suivantes:

(i) la clôture anticipée de la Période d'Engagement, sous réserve du consentement des Associés Commanditaires (à l'exclusion des Fondateurs) représentant au moins 2/3 (deux tiers) des Engagements Totaux (à l'exclusion de la fraction des Engagements Totaux correspondants aux Engagements des Fondateurs), étant précisé que la date à laquelle un tel consentement des Associés Commanditaires est donné devient la Date de Clôture; ou

(ii) le transfert de la gestion de la SICAR à un nouvel associé commandité (le Nouvel Associé Commandité), sous réserve du consentement des Associés Commanditaires (à l'exclusion des Fondateurs) représentant au moins 2/3 (deux tiers) des Engagements Totaux (à l'exclusion de la fraction des Engagements Totaux correspondants aux Engagements des Fondateurs).

Dans le cas où les Investisseurs Plaignant demandent à l'Associé Commandité de proposer aux Associés Commanditaires le transfert de la gestion de la SICAR à un Nouvel Associé Commandité, la lettre recommandée susmentionnée doit certifier que (i) le Nouvel Associé Commandité est un associé commandité approuvé par la CSSF, (ii) aucun des Associés Commanditaires ne détient directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés de participation des actions dans le capital ou des intérêts similaires du Nouvel Associé Commandité en question, et (iii) les Associés Commanditaires ainsi que un ou plusieurs de leurs Affiliés ou un ou plusieurs fonds d'investissement qu'ils gèrent ne sont pas engagés pour plus de 50% (cinquante pourcent) du montant cumulé des engagements du dernier fonds géré par le Nouvel Associé Commandité.

Si les Associés Commanditaires décident de transférer la gestion de la SICAR à un Nouvel Associé Commandité en application des dispositions précédentes:

(i) Le Dépositaire, à la suite du vote des Associés Commanditaires, doit consentir au transfert de la gestion de la SICAR au Nouvel Associé Commandité, étant entendu qu'un tel consentement ne doit pas être retardé de façon excessive;

(ii) Le Nouvel Associé Commandité doit accepter de (w) adhérer au Prospectus de la SICAR, (x) adhérer à toute convention à laquelle l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires étaient parties, (y) changer la raison sociale de la SICAR de façon à ce que le nom "Five Arrows" ou toute référence à ce nom disparaisse, et (z) s'abstenir d'utiliser le nom "Five Arrows" dans le cadre de la gestion de la SICAR.

Si les Associés Commanditaires décident ou non (i) de clôturer la Période d'Engagement ou (ii) de transférer la gestion de la SICAR au Nouvel Associé Commandité, la présente procédure se terminera et la Faute identifiée dans la Lettre de Réclamation ne pourra plus être invoquée et/ou être utilisée en application du présent article 22.

Art. 23. Changement de contrôle.

Dans le cadre d'un Changement de Contrôle, les Associés Commanditaires représentant au moins 2/3 (deux tiers) des Engagements Totaux (à l'exclusion de la fraction des Engagements Totaux correspondants aux Engagements des Fondateurs) peuvent demander à l'Associé Commandité, par lettre recommandée avec accusé de réception, de leur proposer, dans un délai maximum de 2 (deux) mois à compter de la réception de la lettre recommandée susmentionnée, la clôture de la Période d'Engagement, sous réserve du consentement des Associés Commanditaires (à l'exclusion des Fondateurs) représentant au moins 2/3 (deux tiers) des Engagements Totaux (à l'exclusion de la fraction des Engagements Totaux correspondants aux Engagements des Fondateurs), étant précisé que la date à laquelle un tel consentement des Associés Commanditaires est donné devient la Date de Clôture.

Art. 24. Conflits d'intérêts.

Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la SICAR et toute autre société, entreprise ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou l'un ou plusieurs des dirigeants de la SICAR y est(sont) intéressé(s) ou est(sont) administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou salarié(s) de cette autre société, entreprise ou autre entité. L'Associé Commandité ou tout dirigeant de la SICAR qui exerce des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de salarié d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la SICAR contracte ou s'engage de toute autre manière dans une relation d'affaires ne peut, du fait de cette relation avec cette autre société, entreprise ou autre entité, être empêché de participer aux délibérations et au vote ou d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le cadre d'un tel contrat ou de toute autre relation d'affaire.

Sont considérés comme d'éventuels conflits d'intérêts, entre autres, le fait pour l'Associé Commandité (i) de fournir des services à d'autres clients, (ii), que des salariés ou des dirigeants de l'Associé Commandité deviennent administrateurs de la SICAR ou (iii) de détenir ou de négocier des titres détenus par la SICAR.

Art. 25. Signature.

La SICAR est valablement engagée par la seule signature de l'Associé Commandité agissant par l'intermédiaire de (i) ses dirigeants (ayant reçu entière délégation de pouvoirs) ou (ii) une ou plusieurs autres personnes titulaires d'un pouvoir de signature en bonne et due forme ou (iii) toute(s) personne(s) à la (aux)/quelle(s) ce pouvoir a été délégué.

Art. 26. Indemnisation.

Tel que décrit plus en détail dans le Prospectus de la SICAR, la SICAR devra rembourser et indemniser sans préjudice, sur toutes les sommes distribuables de la SICAR auxquelles tout Associé Commanditaire a droit ou en appelant un Appel Supplémentaire ou en rappelant toute distribution faite aux Associés Commanditaires, proportionnellement à leur Engagement, pour toute dette, engagement, action, action en justice, plainte et requête, pour tout dommage et pénalité ainsi que pour tout coût et dépense relatifs (incluant les frais de justice) supporté par une Personne Indemnisée (i) ayant agit en tant qu'associé commandité de la SICAR ou au nom et pour le compte de l'Associé Commandité ou (ii) ayant agit en tant qu'administrateur, dirigeant ou gérant de l'Associé Commandité, (iii) survenant à l'occasion ou en relation avec tout sujet ou toute autre circonstance en relation ou résultant de l'exercice de leur activité d'Associé Commandité, de la fourniture ou du défaut de fournir à ou concernant la SICAR ou du fait de ou conformément à une convention en rapport avec la SICAR ou concernant des services en tant qu' Administrateur Nominé (iv) survenant dans tout autre situation en rapport avec les opérations, les affaires ou les activités de la SICAR; étant cependant entendu que la Personne Indemnisée ne sera pas indemnisée dans tous les cas résultant d'une faute lourde, d'un dol ou d'une fraude, tels que statués définitivement par les juridictions luxembourgeoises compétentes.

Art. 27. Assemblées générales des actionnaires.

Les décisions des actionnaires sont prises sur résolutions adoptées lors des assemblées des Investisseurs qui se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation à ladite assemblée.

L'assemblée générale des Investisseurs représente l'ensemble des Investisseurs de la SICAR. Ses résolutions engagent tous les Investisseurs de la SICAR.

Les assemblées générales des Investisseurs sont convoquées par l'Associé Commandité.

Si tous les Investisseurs sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'estiment dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

L'Associé Commandité peut décider de toutes autres conditions que les Investisseurs doivent remplir pour participer à toute assemblée d'Investisseurs. Tout Investisseur peut participer à toute assemblée générale en désignant par écrit, par télécopie, par câble, par télégramme, par télex, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication approprié une autre personne pour le représenter, laquelle ne doit pas nécessairement être un Investisseur.

Chaque Investisseur peut participer aux assemblées générales d'Investisseurs.

Toutes les assemblées générales d'Investisseurs seront présidées par l'Associé Commandité.

Une assemblée générale est tenue tous les ans au siège social de la SICAR ou à tout autre endroit précisé dans la convocation à l'assemblée, le 31 mai, à 11.30 heures. Si ce jour ne correspond pas à un Jour Ouvrable, l'assemblée générale sera reportée au premier Jour Ouvrable suivant.

Sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts de la SICAR, les résolutions des Investisseurs seront valablement adoptées par les Investisseurs représentant la majorité des droits de vote lors d'une assemblée des Investisseurs convoquée en bonne et due forme et remplissant les conditions de quorum fixées par la Loi de 1915. Dans tous les cas et sauf disposition contraire, pour qu'une résolution des Investisseurs soit valablement adoptée, l'accord de l'Associé Commandité est nécessaire.

Toute modification apportée au Prospectus de la SICAR peut être adoptée conformément aux dispositions de l'Article 15.1 du Prospectus de la SICAR. A moins que le Prospectus de la SICAR ne prévoie des règles de majorité différentes, toute modification du Prospectus de la SICAR requiert le Consentement Spécial des Investisseurs.

Toute modification du Prospectus de la SICAR modifiant le pourcentage par action des plus-values réalisées attribué aux Carried Interest Holders et modifiant l'ordre des distributions tel que prévu à l'article 10.1 du Prospectus de la SICAR, ne sera exécutée que si elle est approuvée par le consentement des Carried Interest Holders détenant au moins 90% (quatre-vingt-dix pourcent) des actions de catégorie C.

Art. 28. Exercice Comptable.

La durée de l'Exercice Comptable est de 12 mois. L'Exercice Comptable débute le 1^{er} janvier de chaque année. A titre exceptionnel, le premier Exercice Comptable débute à la Date de Première Clôture et se termine le 31 décembre 2009. Le dernier Exercice Comptable sera clos à la date de liquidation finale de la SICAR.

Art. 29. Comptes.

Tous les ans, l'Associé Commandité établit les comptes annuels de la SICAR.

Ces comptes sont approuvés par l'assemblée générale des Investisseurs sur proposition de l'Associé Commandité. Les comptes sont libellés en Euro.

Art. 30. Surveillance.

Un Réviseur d'Entreprises sera nommé pour 6 (six) Exercices Comptables par l'Associé Commandité.

Le Réviseur d'Entreprises procédera aux contrôles et vérifications imposés par la loi. En particulier, il certifiera de l'authenticité et de la régularité des comptes et de toute information comptables contenues dans le rapport de gestion et informera les actionnaires de l'Associé Commandité ainsi que la CSSF de toute irrégularité ou imprécision qu'il relèvera dans l'exercice de ses fonctions.

Art. 31. Distributions.

Sous réserve des réinvestissements autorisés et des exigences du droit luxembourgeois, les distributions sont payables par la SICAR sur ses actions conformément aux dispositions prévues dans le Prospectus de la SICAR.

Aucune distribution ne pourra être faite si, après déclaration d'une telle distribution, le capital social de la SICAR venait à être inférieur à 1.000.000,- EUR (un million d'euros).

Art. 32. Dépositaire.

La SICAR devra conclure un contrat de Dépositaire avec un établissement financier, lequel contrat devra être conforme aux dispositions de la Loi de 2004. Le Dépositaire est tenu d'assumer envers la SICAR et les Investisseurs les responsabilités que lui imposent la Loi de 2004 (notamment les articles 8 et 9 de la Loi de 2004), le contrat de Dépositaire et toute autre disposition légale en vigueur.

Après sa révocation et jusqu'à son remplacement qui doit intervenir dans les 2 (deux) mois, le Dépositaire est tenu de continuer à assumer ses fonctions aussi longtemps que nécessaire afin de permettre le transfert de l'ensemble des actifs de la SICAR au nouveau Dépositaire et de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation des intérêts des actionnaires.

Art. 33. Fusion - Scission.

Sous réserve du Consentement Spécial des Investisseurs, l'Associé Commandité peut soit fusionner, en tout ou partie, la SICAR avec un autre fonds dont il assure la gestion, soit scinder la SICAR en 2 (deux) ou plusieurs sociétés d'investissement en capital à risque qu'il gèrera conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être entreprises que dans le mois suivant la consultation des Associé Commanditaire.

Art. 34. Dissolution.

La SICAR doit être dissoute à l'expiration du terme de la SICAR. L'Associé Commandité peut aussi fusionner, de sa propre initiative, dissoudre la SICAR à une date antérieure, sous réserve du Consentement des Investisseurs.

De plus, la SICAR sera dissoute en cas de survenance d'un des événements suivants:

- Si l'inscription de la SICAR sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque approuvée tenue par la CSSF est retirée de manière définitive;

- Si le montant du capital social de la SICAR vient à être inférieur à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) et à y rester pendant une période de 120 (cent vingt) jours;

- S'il est mis fin au contrat entre le Dépositaire et la SICAR par l'une ou l'autre des parties sans qu'un autre dépositaire ne soit proposé à la SICAR;

- Si l'Associé Commandité est dissous ou est l'objet d'une procédure de faillite ou de mise en liquidation ou si l'Associé Commandité cesse son activité pour quelque autre raison que ce soit. Dans ce cas, la SICAR ne sera pas dissoute si les Investisseurs décident à l'unanimité de continuer la SICAR et de transférer sa gestion à un nouvel associé commandité. Tout nouvel associé commandité devra adhérer aux règles qui avaient été acceptées par l'Associé Commandité actuel. Le Dépositaire devra être tenu informé.

Art. 35. Liquidation.

La liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'assemblée générale des Investisseurs délibérant comme en matière de modification des Statuts de la SICAR et qui délimitera les pouvoirs et fixera la rémunération des liquidateurs, comme exposé plus en détail à l'Article 25 du Prospectus de la SICAR.

Le(s) liquidateur(s) ainsi nommé(s) doit(vent) être agréé(s) par la CSSF et présenter toutes les garanties d'honorabilité et d'expérience professionnelles requises.

Une fois la SICAR placée en liquidation, ses actifs seront distribués aux Investisseurs selon les principes exposés dans le Prospectus de la SICAR.

Art. 36. Modifications des Statuts de la SICAR.

Les présents Statuts de la SICAR peuvent être modifiés par l'assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Art. 37. Droit applicable.

Pour toute question non régie par les présents Statuts de la SICAR, il est fait référence à la Loi de 1915 et à la Loi de 2004.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DECRION - PEIGNEUX - TRITTON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2009. Relation GRE/2009/1429. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009050139/231/1351.

(090057598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Troy Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 88.056.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11. Februar 2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009048311/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04146. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Confer Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.464.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009, relation: LAC/2009/11465,

qu'il a été décidé de transférer le siège social de la société à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009048529/220/16.

(090055820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 149.949.907,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour d'Amico International Shipping S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048457/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04473. - Reçu 222,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.674.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Steinfort le 25 mars 2009

L'Assemblée Générale du 25 mars 2009 nomme aux postes d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Mr. Albrecht Ehlers, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. Lambert Schroeder, résidant professionnellement à Hamm, Luxembourg
- Mr. Luts Kalkofen, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. Heinrich Wintzer, résidant à Bereldange, Luxembourg
- Mr. John S Morrey, résidant professionnellement à Steinfort, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Annuelle du 25 mars 2009 renouvelle le mandat de Deloitte, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée Générale qui se statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A.

John S Morrey

Managing Director

Référence de publication: 2009048527/3895/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04868. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

GRAEFF Systembau Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 115.611.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009049588/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04475. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Builders' Credit Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.673.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Steinfort le 25 mars 2009

L'Assemblée Générale du 25 mars 2009 nomme aux postes d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Mr. Albrecht Ehlers, résidant professionnellement à Essen, Allemagne
- Mr. Lambert Schroeder, résidant professionnellement à Hamm, Luxembourg
- Mr. Lutz Kalkofen, résident professionnellement à Essen Allemagne
- Mr. Heinrich Wintzer, résidant à Bereldange, Luxembourg
- Mr. John S Morrey, résidant professionnellement à Steinfort, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Annuelle du 25 mars 2009 renouvelle le mandat de Deloitte, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour Builders' Credit Reinsurance Company S.A.

John S Moorey
Managing Director

Référence de publication: 2009048528/3895/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04871. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Finproject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.876.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2009

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'Administrateurs de Monsieur Marc Liesch, Madame Andrea Thielenhaus, Inter-Haus-Luxembourg SA et Monsieur Domenico Piovesana, administrateur, président et administrateur-délégué jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Autonome de Révision, société civile, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Domenico Piovesana, Administrateur-Président et Administrateur-délégué est actuellement domicilié professionnellement Via A. Fogazzaro, 3, CH-6901 Lugano (Suisse) au lieu et place de Corso Elvezia, 14, CH-6901 Lugano (Suisse).

L'Assemblée Générale prend acte que le siège social de Inter-Haus-Luxembourg SA, Administrateur est désormais situé au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg au lieu et place de 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg.

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Marc Liesch, Administrateur, est actuellement domicilié professionnellement au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg au lieu et place de 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg.

L'Assemblée Générale prend acte que Madame Andrea Thielenhaus, Administrateur, est actuellement domicilié professionnellement au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg au lieu et place de 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte que le siège social de Autonome de Révision, société civile, Commissaire aux Comptes est désormais situé au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg au lieu et place de 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Finproject S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009049947/7491/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Anthus Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.462.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2009, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2009, relation: LAC/2009/11464,

qu'il a été décidé de transférer le siège social de la société à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Pour extrait conforme, délivré à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009048530/220/15.

(090055826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Hair Dressing Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.195.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare close pour absence d'actif les opérations de liquidations de la société suivante:

- la société anonyme HAIR DRESSING MANAGEMENT S.A. avec siège social à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg dénoncé en date du 31 janvier 2002 (RCSL B67195);

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Me Bernard BEERENS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009048533/6416/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04992. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

—
Auszug aus dem Vorstandsbeschluss vom 09. März 2009

Ernennung Sprecher des Vorstands

Beschluss

Der Vorstand beschließt, Herrn Markus Gierke zum Sprecher des Vorstands zu ernennen.

Sachverhalt/Begründung

Die Geschäftsordnung für den Vorstand der LRI Invest S.A., welche vom Aufsichtsrat am 6. März 2009 genehmigt wurde und zum 1. Januar 2009 in Kraft tritt, verlangt unter § 1, 4. die Ernennung eines Sprechers des Vorstands.

Munsbach, den 09. März 2009.

Für die Richtigkeit namens der LRI Invest S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009048542/2501/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Jil Sander S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.748.

—
Extrait des résolutions des actionnaires du 23/03/2009

En date du 23 mars 2009, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer les mandats de Monsieur Armin Müller et de Madame Barbara Caló en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée ordinaire approuvant les comptes annuels au 31/12/2009 de:

* Monsieur Gian Giacomo Ferraris employé privé, ayant son adresse professionnelle à 1, Piazza Castello, 20121 Milano, Italie;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée ordinaire approuvant les comptes annuels au 31/12/2009:

* Monsieur Franco Pené, employé privé, ayant son adresse personnelle à Via del Poggio Imperiale n. 28, 50125 Firenze, Italie;

* Monsieur Noboru Shimamura, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Via della Spiga n°9, 20121 Milano, Italie.

- de révoquer le mandat de monsieur Andrew Mitchell Wood en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat,

- de nommer en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée qui approuve les comptes annuels au 31/12/2009:

* Monsieur Alessandro Cremonesi, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 1, Piazza Castello, 20121 Milano, Italie.

- de transférer le siège social de la société du 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jil Sander S.A.

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009048531/795/36.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Oksiushka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.409.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 3 mars 2009

1. L'Actionnaire décide d'accepter la démission de la Société Luxembourg Corporation Company S.A., ayant siège social au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur de la Société.

2. L'Actionnaire décide d'accepter la démission de la Société C.A.S. Services S.A., ayant siège social au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

L'agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009048554/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Aladin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.704.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2009

1. La liquidation de la société ALADIN HOLDINGS S.A. (en liquidation) est clôturée.

2. Décharge est accordée aux liquidateurs et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.
Signatures
Le Liquidateur

Référence de publication: 2009048535/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

PROCTER & GAMBLE Luxembourg FINANCE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 182.876,65.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.719.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 6 avril 2009

L'associé unique de la Société:

- a décidé de ne pas nommer de commissaire à la liquidation;
 - prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;
 - décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 6 avril 2009 dans les bureaux de Procter & Gamble International S.à r.l., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., en liquidation
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009048536/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Arepo BH. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 145.175.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009049649/206/13.

(090057021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Sun Sail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 65.002.

—
Extrait de résolution de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14.04.2009

Les actionnaires de la société SUN SAIL S.A. réunis le 14.04.2009 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

1. Accepter la démission de la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambres, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1070671, de son mandat de administrateur.

2. Nomination de Madame Silvia DI PRIMO, 41, Rue Nicolas Meyers, L-4918 Bascharage au poste d'administrateur.

3. Révocation de la société LUX-AUDIT S.A. au poste de commissaire aux comptes.

4. Nomination de la société LDF AUDIT S.A. établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambres, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1022412, au poste de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg, le 14.04 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009048537/4507/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04585. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mars 2009

1. Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Thierry HERMANS, employé privé, résidant professionnellement 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de Monsieur Serge LEFORT, employé privé, résidant 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et de Madame Servane PAOLONI, employée privée, résidant 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Jean Bernard ZEIMET, Réviseur d'entreprises, résidant 67 rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

3. Madame Valérie DI BARTOLOMEO, employée privée née le 11 juin 1972 à Mont-Saint-Martin et résidant 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est nommée administrateur supplémentaire pour une période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048538/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

LRI Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

Auszug aus dem Protokoll der konstituierenden Aufsichtsratssitzung der LRI Invest S.A. vom 16. Januar 2009

Ernennung des Aufsichtsratsvorsitzenden und des stellvertretenden Aufsichtsratsvorsitzenden der Gesellschaft

Gemäß Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft wird das Aufsichtsratsmitglied Horst Marschall, geboren in Ybbs/ Deutschland am 25. Januar 1945, mit beruflicher Anschrift in Kleiner Schlossplatz, D-70173 Stuttgart bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012 zum Aufsichtsratsvorsitzenden bestellt.

Gemäß Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft wird das Aufsichtsratsmitglied Achim Koch, geboren in Stuttgart/ Deutschland am 22. September 1960, mit beruflicher Anschrift in Kronenstrasse 20, D-70173 Stuttgart bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2012 zum stellvertretenden Aufsichtsratsvorsitzenden bestellt.

Munsbach, den 16. Januar 2009.

Für die Richtigkeit namens der LRI Invest S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009048541/2501/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Cafruta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.096.

—
*Extrait de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme Cafruta S.A.
tenue au siège social en date du 27 novembre 2008 à 15 h*

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme, CAFRUTA S.A., prend à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommé "Délégué à la gestion journalière" avec droit de signature pour l'activité autorisée à partir du 17 juin 1993 de la Société Anonyme CAFRUTA S.A., et pour une durée indéterminée,

Monsieur Raymond DAHM,

demeurant à 142, route de Luxembourg, L-4973 DIPPACH

Bertrange, le 27.11.2008.

Pour extrait conforme

CACTUS S.A.

Représenté par Max LEESCH

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009048544/539/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 85.382.

—
En application de l'article 316 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, ITW Participations S.à r.l. - qui est société mère et en même temps une entreprise filiale - est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, Illinois Tool Works Inc. 1209 Orange Street Wilmington, 19801 Delaware - USA, ne relève pas du droit d'un Etat Membre de la Communauté Européenne et que toutes les conditions dudit article 316 sont réunies.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Maurits De Smedt

Gérant

Référence de publication: 2009049612/6679/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01521. - Reçu 92,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Bali Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 124.299.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2009

En date du 20 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Christopher A. Halmy, né le 15 septembre 1968 à New-York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 101, North Tyron Street, NC 28255 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 20 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Monsieur Hassman Douglas
Monsieur Christopher A. Halmy

Gérant de classe B:

Monsieur Matthew Scott Fitch
Mademoiselle Christel Damaso

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Bali Funding Luxembourg Limited

Signature

Référence de publication: 2009048545/6565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2009

- La reconduction tacite des mandats d'Administrateurs de Mademoiselle Noëlle PICCIONE employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg jusqu'à la présente Assemblée Générale Extraordinaire est ratifiée.

- Les mandats d'Administrateur de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1886 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2009.

Certifié sincère et conforme

HBF INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048552/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

BANA Swiss Funding S.à r.l. Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.020.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.185.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2009

En date du 20 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Christopher A. Halmy, né le 15 septembre 1968 à New-York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 101, North Tyron Street, NC 28255 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 20 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Monsieur Hassman Douglas

Monsieur Christopher A. Halmy

Gérant de classe B:

Monsieur Matthew Scott Fitch

Mademoiselle Christel Damaso

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Bana Swiss Funding S.à r.l. Limited

Signature

Référence de publication: 2009048546/6565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Antane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.299.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 9 avril 2009

En date du 9 avril 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de renouveler le mandat de

- Madame Cécile FERRIE en tant que gérant de la Société avec effet au 17 mars 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Pietro LONGO

- Monsieur Atanas SALABASCHEW

- Monsieur Dimitrios GOULANDRIS

- Monsieur Gerald Francis WILLINGER

- Madame Cécile FERRIE

- Monsieur Kevin BONE

- Monsieur Tarek ABUZAYYAD

- Monsieur Philippe Graf SCHENK VON STAUFFENBERG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

ANTANE INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009049669/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05037. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090057005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 445.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.685.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2009

En date du 20 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Christopher A. Halmy, né le 15 septembre 1968 à New-York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 101, North Tyron Street, NC 28255 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de catégorie A:

Monsieur Hassman Douglas

Monsieur Christopher A. Halmy

Gérant de catégorie B:

Monsieur Matthew Scott Fitch

Mademoiselle Christel Damaso

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

MBNA Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009048548/6565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03880. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

GIP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.099.

Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 26. März 2009

Es geht aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 26. März 2009 hervor daß:

- Die Bestellung von Frau Gabriele Tober, wohnhaft in Ludwig-Simon Straße 14, D-54295 Trier, Deutschland, als tägliche Geschäftsführerin der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufgehoben wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. April 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009048553/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04584. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.279.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009049657/206/13.

(090057113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 783.960.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2009

En date du 20 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer Monsieur Christopher A. Halmy, né le 15 septembre 1968 à New-York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 101, North Tyron Street, NC 28255 Charlotte, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 20 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Monsieur Hassman Douglas

Monsieur Christopher A. Halmy

Gérant de classe B:

Monsieur Matthew Scott Fitch

Mademoiselle Christel Damaso

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

FIA Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009048549/6565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

HK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.202.

Extrait d'acte de cession sous seing privé de parts sociales de HK Invest S.à.r.l.

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 31 mars 2009 que Luxembourg International Consulting S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B40312, avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, a cédé 500 parts sociales de la Société à Henning Kristensen né le 23/03/1945, à Helsingør, Danemark, et résidant au 238, Chemin Jean Aicard, F-06210 Mandelieu, France.

Par conséquent, Henning Kristensen détient toutes les parts sociales de la Société.

Luxembourg, le 1^{er} Avril 2009.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009048555/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.187.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 mars 2009

En date du 18 mars 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De révoquer Monsieur Francis C. Boyle Jr., gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

De nommer Monsieur Christophe J. Stephens Jr., né le 7 décembre 1964 à Cleveland, Ohio aux Etats-Unis d'Amérique, résidant au 16, Raymond Lane, Wilton, CT 06897, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le Conseil de Gérance se compose des personnes suivantes:

Gérant de classe A:

Mademoiselle Damaso Christel Angela

Monsieur Weidema Franklin Louis

Gérant de classe B:

Monsieur Deforte Joseph D.

Monsieur Christophe J. Stephens Jr.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2009048550/6565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Power Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.850.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2009 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) nommé administrateur unique

- Monsieur Robert OWCZARZAK, conseiller économique, demeurant à B-1410 Waterloo, Avenue du Château Jaco 8 /Bte 8

en remplacement de Messieurs Jean Pirrotte et Pierre Schmit et Madame Gabriele Schneider

b) renommé commissaire aux comptes

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009048566/535/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Ultima International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.590.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du
1^{er} décembre 2008

l'associé

SELINE FINANCE Ltd.

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

a cédé ses

99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

à

AQUARIUS INVESTHOLDING Sarl

60, Grand-Rue

L-1660 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 avril 2009.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009049558/816/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

N.C.K. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 95.151.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2009*

L'assemblée générale extraordinaire:

- décide de clôturer la liquidation volontaire de la société NCK s.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009049534/826/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090057553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

European Retail Income Venture II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.910.

EXTRAIT

En date du 10 décembre 2008, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. De reconnaître la démission de Madame Catherine Baudhuin de son poste de membre du conseil de surveillance de la Société.

2. De nommer avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013, Monsieur Laurent Liot, né le 19 mars 1953 à Suresnes (France), demeurant à Tour B, Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense Cedex (France), en tant que membre du conseil de surveillance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture II S.C.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009049674/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Megatown International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 95.274.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2009

L'assemblée générale extraordinaire:

- décide de clôturer la liquidation volontaire de la société Megatown International S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009049538/826/14.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090057547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Megatown International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 95.274.

—
Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049539/826/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 avril 2009, réf. DSO-DD00109. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090057545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Foyer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 53.682.

—
Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER INTERNATIONAL S.A.

Jean-Louis COURANGE / François TESCH

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009049561/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03082. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Fastgate S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.675.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009049661/206/13.

(090057172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Forest Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.601.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du
1^{er} décembre 2008

l'associé

SELINE FINANCE Ltd.

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

a cédé ses

99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

à

BETONA HOLDING Sàrl

60, Grand-Rue

L-1660 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 avril 2009.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

PO Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009049562/816/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Exival Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 12.398.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 septembre 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 225 du 6 novembre 1974. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 17 octobre 1975, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 14 du 23 janvier 1976 et C N ° 26 du 10 février 1976 et en date du 29 mai 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 220 du 21 septembre 1979. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C

N ° 146 du 6 mars 1999. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 254 du 10 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

EXIVAL HOLDING, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009049921/546/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04695. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009049592/220/12.

(090056871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.881.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009049593/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03276. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

ITW Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 131.654.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2009049608/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01516. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Yetstream International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.539.

La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du

1^{er} décembre 2008

l'associé

SELINE FINANCE Ltd.

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,

a cédé ses

99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

à

VIATRIX HOLDING Sàrl

60, Grand-Rue

L-1660 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 avril 2009.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009049626/816/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Adyton Immobilier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2009.

Blanche MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009049610/272/12.

(090056904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

HCEPP Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.051.

—
Mise à jour/Extrait rectificatif pour le dépôt réf. No. L080127459.05

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre gérants:

- Madame Amy TONNESSEN
- Mademoiselle Renata MIAZGA
- Monsieur Stephen PERLMUTTER
- Monsieur Gordon BLACK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Par: Augustin de Longeaux

En vertu d'une délégation de pouvoir

Référence de publication: 2009049671/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

R&M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 21.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049614/3474/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06316. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

R&M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 21.738.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009049616/3474/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06314. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Angelberg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.381.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la convention de vente de parts sociales du

1^{er} décembre 2008

l'associé

SELINE FINANCE Ltd.
122-126 Tooley Street
GB-SE1 2TU Londres, Royaume-Uni,
a cédé ses
99 parts sociales à concurrence de 99% de la société
à
SILVERBERG HOLDING Sàrl
60, Grand-Rue
L-1660 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 avril 2009.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
International Tax Planners
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG
60, Grand-Rue / Niveau 2
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2009049632/816/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.850,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.572.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 10 avril 2009

En date du 10 avril 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Nikolaos PERROS en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- Monsieur John MAGLIANO, né le 11 mai 1959 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 2, Meadow Park Road, Rye Brook, 10573 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur John MAGLIANO, gérant de classe A
- Monsieur Vikrant SAWHNEY, gérant de classe A
- Monsieur Aidan J. FOLEY, gérant de classe B
- Monsieur Jean-Claude KOCH, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009049670/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.